

Ce rapport vous est présenté par le Réseau panafricain de lutte contre la corruption «UNIS»
membre du Congo n'est pas à vendre.



TRAIN DE VIE DES INSTITUTIONS EN RDC :

« LE PILLAGE SYSTÉMATIQUE DES REVENUS
NATIONAUX PAR LES ÉLITES POLITIQUES »

TRAIN DE VIE DES INSTITUTIONS EN RDC :

LE PILLAGE SYSTÉMATIQUE DES REVENUS
NATIONAUX PAR LES ÉMITES POLITIQUES

Le Réseau Panafricain de Lutte Contre la Corruption - UNIS

est une organisation non gouvernementale engagée dans la lutte contre la corruption et les crimes financiers à travers l'Afrique et particulièrement en République démocratique du Congo. Nous œuvrons pour une gouvernance transparente et équitable, en mettant en lumière les abus, en défendant les victimes et en promouvant des réformes institutionnelles durables.

La coalition «Le Congo N'est Pas à Vendre»

réunit **16 associations congolaises et non-congolaises** engagées dans la lutte contre la corruption, chacune dans son domaine : **mines publiques, éducation, accaparement des biens de l'État et des terres, marchés publics, élections, finances publiques, droits humains et secteur minier industriel**. Chaque membre mène ses propres actions de **recherche et de plaidoyer**, mais ensemble, nous unissons nos forces pour faire de ce combat une véritable **priorité**.

Table des Matières



RÉSUMÉ EXÉCUTIF	09
INTRODUCTION	11
METHODOLOGIE	14
CONTEXTE DE L'EMERGENCE...	15
INVESTISSEMENTS ET CREDITS...	19
APPROCHE COMPARATIVE...	28
FACTEURS FAVORISANT LA CONSOMMATION	32
MOYENS POUR LA RÉDUCTION...	37
CONCLUSION	41
NOTE DE REFERENCE	43



RESUMÉ EXÉCUTIF

En s'adressant à la Nation le 29 janvier 2025 au lendemain de l'entrée de l'AFC/M23 dans la ville de Goma, le président Tshisekedi a annoncé une série de mesures visant à réduire le train de vie des institutions en guise d'effort de guerre. Il s'agit notamment de la suspension des missions à l'extérieur du pays, des coupes sur les frais de fonctionnement et les interventions économiques ainsi que sur les rémunérations de la Présidence de la République, de l'Assemblée nationale, du Sénat, du Gouvernement, du pouvoir judiciaire et des institutions d'appui à la démocratie. C'est une mesure qui intervient tardivement d'autant plus que les appels à la réduction du train de vie des institutions datent de longtemps.

Plusieurs acteurs socio-politiques y compris étatiques ont régulièrement exprimé leur volonté de réduire les crédits alloués aux institutions. La consommation des ressources nationales par les institutions politiques est considérée comme un accaparement des richesses nationales par les élites. Ce rapport apporte une nouvelle grille d'analyse de la prédation qui se vit en RDC depuis plusieurs années. Au lieu de se concentrer sur les pratiques de corruption souvent dénoncées par les structures travaillant dans la lutte contre la corruption, il met l'accent sur une appropriation des ressources publiques par une poignée de l'élite suivant des pratiques de répartition budgétaire inéquitable.

Ce rapport montre également que le débat de la réduction du train de vie des institutions semble être à la fois un discours démagogique généralement porté par les décideurs publics et l'expression d'une véritable quête de justice sociale en RDC. Il examine d'abord, les disparités existantes dans l'allocation des ressources publiques entre les différentes institutions du pays et entre les catégories des agents publics de l'Etat. A cet effet, ce rapport présente les inégalités sociales du personnel de l'Etat comparé aux institutions politiques. Par exemple, alors que les députés nationaux touchent des émoluments et autres avantages exorbitants estimés à plusieurs milliers de dollars américains, les agents de l'ordre et sécurité (policiers, militaires) et les enseignants reçoivent difficilement une rémunération atteignant 100 dollars américains. Le rapport note également l'opacité autour des rémunérations des élites politiques au détriment d'autres catégories. Ce secret de facto semble favoriser la dilapidation des ressources publiques, en occultant toute tentative d'exigence de redevabilité.

Ensuite, il présente les écarts entre les fonds alloués au fonctionnement et interventions économiques des institutions politiques par rapport aux investissements de l'Etat dans les secteurs clés de la vie nationale. A titre d'illustration, le rapport relève que la RD Congo consomme plus qu'elle n'investit et ne redistribue aux citoyens à travers de politiques publiques. Pendant que les dépenses de fonctionnement des institutions et ministères ont été exécutées respectivement à 121,7 % et 85 % au premier semestre de l'année 2024, certaines rubriques budgétaires n'ont pas connu de décaissement, à savoir, le financement des réformes, le fonctionnement des services déconcentrés, bourses d'études. Dans la même période, les dépenses en investissement sur ressources propres ont été exécutées à 29,6 %.

Ce rapport épingle les causes de cette consommation excessive des ressources publiques par l'élite politique et suggère des pistes de réflexion pour y mettre fin.

Le pays est, en effet, enfermé dans une culture de partage des postes politiques comme moyens d'enrichissement personnel et

non de servir la nation. L'exercice des charges publiques se fait avec des moyens incontrôlables par l'opinion publique. Lesdits moyens sont couverts par l'opacité sur les frais de fonctionnement des institutions et les rémunérations de leurs animateurs octroyées en l'absence d'une politique salariale équitable des agents publics de l'Etat. Ces sont là les causes principales identifiées dans ce rapport et qui sont à la base de cette surconsommation des fonds publics par les institutions.

Le rapport préconise que certaines institutions comme le Sénat ou le CNSA d'une part, et structures étatiques comme l'INAFORJ et l'École de formation et de recyclage du personnel judiciaire (EFRPJ) d'autre part, soient rationalisées et/ou supprimées en raison notamment de leur caractère obsolète ou chevauchements qui les caractérisent. Par ailleurs, le rapport souligne la nécessité de basculer vers le budget programme et de publier les salaires et émoluments des agents publics de l'Etat, sans distinction, telle que voulue par le président de la République.

Les conclusions de ce rapport, particulièrement ses recommandations pratiques, si elles sont capitalisées par les institutions compétentes, peuvent aider le pays à dégager des ressources nécessaires pour financer ses investissements et mêmes ses dépenses d'urgences, comme celles de calamités naturelles et de guerre, dont il a besoin, tout en contribuant structurellement à la réduction des inégalités et de la pauvreté nécessaires pour la stabilité.

1.

INTRODUCTION

La République démocratique du Congo (RDC) est présentée mondialement comme un scandale géologique, grâce à ses innombrables ressources naturelles (aquatiques, minières et forestières). Pourtant sa population vit encore sous le seuil de pauvreté. Selon la Banque mondiale, 74,6 % des Congolais vivaient avec moins de 2,15 \$ le jour en 2023. En outre, le pays est classé 164e sur 174 pays s'agissant de l'indice de développement humain¹. Ce contraste démontre un fossé important entre la possession d'immenses ressources naturelles, généralement exploitées par les multinationales en générant des milliards de dollars de profit, et les conditions de vie des Congolais qui ne s'améliorent pas. De ce fait, la RDC est un cas typique de ce qu'on qualifie généralement de « *malédiction des ressources naturelles* ». Les inégalités sociales sont criantes, accentuées par une répartition inégale des richesses nationales. Cette situation soulève la question de la redistribution équitable des richesses nationales par les pouvoirs publics. A ce sujet, la Constitution préconise à son article 58 que : « *Tous les Congolais ont le droit de jouir des richesses nationales. L'Etat a le devoir de les redistribuer équitablement et de garantir le droit au développement* ». Toutefois, ce droit constitutionnel peine à se concrétiser, au vu de l'exécution des différentes lois des finances de ces dernières années, par lesquelles la quasi-majorité des moyens financiers de l'Etat congolais ont servi au fonctionnement et à d'autres dépenses courantes des institutions politiques plutôt qu'à l'amélioration des conditions de vie de la population. En outre, l'Etat congolais distribue les richesses nationales selon sa volonté en dehors de tout cadre légal ni consultation préalable de l'autorité budgétaire. La Cour des comptes avait relevé, pour l'exercice budgétaire 2023, que « la gouvernance, l'orthodoxie et la discipline budgétaire sont mises à mal par les institutions et les ministères qui ne respectent aucunement les règles de bonne gestion des finances publiques (Cour des Comptes 2024)². Il se dégage une confusion totale entre le trésor public et la poche de l'élite au pouvoir des différents régimes.

En effet, la RDC dispose d'une élite politique vivant dans l'opulence et qui semble confisquer les richesses nationales à son profit. Lorsqu'elle ne s'implique pas activement dans les pratiques de corruption et de détournements, elle s'alloue des avantages et rémunérations extravagants, opaques voire scandaleux. Les pratiques de corruption employées par certains dirigeants congolais ont été suffisamment étudiées, notamment dans le secteur extractif (Niza et IPIS 2006, Carter Center 2017, CNPAV 2021, Resources matters 2021,...). Le vol, l'injustice, l'arbitraire, la discrimination et l'irrationalisme ainsi que d'autres pratiques réelles que constituent l'utilisation des fonds publics pour la prise en charge des institutions politiques et leurs animateurs ont été en revanche, peu ou presque pas analysés.

Ce rapport vise à combler cette lacune, en rappelant aux citoyens Congolais les disparités flagrantes et criantes qui existent entre ce que les institutions consomment et ce qu'elles allouent au reste de la population, à travers soit des projets de développement, soit la rémunération d'autres catégories d'agents de l'Etat. Produire une telle étude en cette période a

¹ Groupe de la Banque mondiale, République démocratique du Congo-Vue d'ensemble, disponible sur <https://www.banquemonde.org/fr/country/drc/overview> consulté le 30 juillet 2024.

²Cour des comptes 2024 Rapport général sur le contrôle de l'exécution de la loi de finances n°22/071 du 28 décembre 2022 en vue de la reddition des comptes du budget du pouvoir central pour l'exercice 2023, Octobre 2024.

beaucoup de légitimité et de significations, non seulement elle contribuera à l'appel à la redevabilité des décideurs politiques vis-à-vis des citoyens congolais. Mais également, ce rapport éveillera et permettra à ces derniers de comprendre davantage comment les richesses nationales sont utilisées ou affectées par les premiers. Pour rappel, dans un sondage d'avril 2024 réalisé par le Bureau d'études, de recherche et de consulting international (Berci), le Groupe d'étude sur le Congo (GEC) et Ebuteli, Institut congolais de recherche sur la politique, la gouvernance et la violence, 64 % des congolais espèrent que ce deuxième et dernier mandat constitutionnel du président Félix Tshisekedi mènera à la réduction de la pauvreté et l'amélioration de leurs conditions de vie. Cela démontre l'attente de la population congolaise à voir le changement positif dans leur vécu quotidien durant ce quinquennat qui passe par une meilleure répartition des ressources financières disponibles. Bien que l'exécutif congolais a pris ces dernières années des engagements sur la réduction du train de vie des institutions, ces engagements ne sont jusque-là que verbaux. Le peuple congolais doit saisir cette opportunité pour demander aux autorités politiques de s'y investir davantage, d'aller au-delà de discours politiques afin de tenir leurs promesses de réduire le train de vie des institutions et de corriger ces injustices sociales.

Les informations que ce rapport met à la disposition des citoyens et contribuables congolais pourront contribuer au plaidoyer notamment pendant ce début d'année 2025 pour une société plus équitable où la politique devrait être un service et non un lieu d'accumulation et d'enrichissement personnels. Ce rapport répond à la vision du Réseau panafricain de lutte contre la corruption (UNIS) et du Congo n'est pas à vendre (CNPV) de moraliser la gestion publique afin que celle-ci contribue à l'amélioration de vie des Congolais à travers une utilisation rationnelle des ressources et richesses en abondance dans le pays mais jusque-là encore mal redistribuées.

Depuis l'année 2022, l'opinion congolaise a été largement alertée sur la « *part du lion* » que se sont taillée les députés nationaux, à la suite des dénonciations faites par une large partie de l'opinion congolaise, confirmées notamment par les opposants Martin Fayulu, Jean-Baptiste Kasekwa et Delly Sesanga. A l'époque un député national touchait autour de 21 000 dollars américains par mois selon les confirmations des anciens élus précités. Au lieu que l'Assemblée nationale fasse amende honorable en réduisant ces rémunérations exorbitantes, elle a tenté en vain d'invalides les mandats de ces anciens élus dénonciateurs engagés dans la transparence et la redevabilité publiques. Pendant ce temps, les militaires, policiers et enseignants n'avaient qu'à se contenter mensuellement d'un solde équivalent en franc congolais de 100 dollars américains sans considérer les fluctuations du taux de change. Cette situation est inhumaine et inacceptable dans un Etat qui se veut de droit et qui consacre l'égalité entre citoyens. Elle viole l'article 58 précité de la Constitution. Cette injustice ne concerne pas que la seule Assemblée nationale. Plusieurs autres institutions du pays, surtout celles qui sont de tendance politique, comme la présidence de la République, le Gouvernement et le Sénat ainsi que les structures politiques leur rattachées (cabinets et diverses agences) sont souvent au cœur des rémunérations scandaleuses au mépris de la tension salariale dans le pays. Bien qu'ayant affirmé à plusieurs reprises être incapable de connaître son salaire, le président Félix Tshisekedi s'était engagé finalement au courant de l'année 2022 à la publication des rémunérations de tous les agents de l'Etat, en commençant par lui-même jusqu'au huissier, grade le plus bas dans l'architecture organique des structures étatiques. Presque trois ans après, cette publication se fait toujours attendre et les salaires des politiques continuent d'être l'objet de polémiques au sein de l'opinion publique, principalement à cause de leur augmentation, réputée constante. Par ailleurs, le 15 juin 2024, lors de la clôture de la session de mars à l'Assemblée nationale, Vital Kamerhe, président de cette chambre a relancé le débat autour de rémunérations des députés nationaux. Réagissant à un communiqué du Centre de recherche en finances publiques et développement local (CREFDL), Vital Kamerhe avait affirmé que les députés touchent l'équivalent en francs congolais de 5 000 dollars américains, émoluments et tous les avantages compris. Une déclaration qui avait suscité de vives critiques de l'opinion publique, d'autant plus que la loi des finances de l'exercice en cours prévoit près de 10 000 dollars américains pour la seule rubrique des émoluments. Le montant des primes et autres avantages est difficile à connaître avec précisions, étant donné qu'il est puisé dans la rubrique fonctionnement où l'on trouve par exemple le fonds spécial d'intervention et le fonds secret de recherche. Dans le jargon de l'Assemblée nationale, ces fonds sont d'ailleurs qualifiés d'« *invisibles* ». Ils constituent un éventail de primes supplémentaires payées aux parlementaires en dehors de leur émolument. Ce qui ramène celui-ci à plusieurs milliers de dollars par mois non fiscalisés captés par les parlementaires.

Cette polémique persistante qui vient de traverser deux législatures, voire deux derniers régimes, illustre le manque

d'informations fiables mises à la disposition des citoyens congolais par rapport à l'affectation de l'argent public. Cela est d'autant plus vrai lorsque cela concerne les institutions politiques et leurs animateurs. Le coût de leur prise en charge consacre lui-même des disparités énormes par rapport au reste de la population.

Ces polémiques créées par les émoluments de députés nationaux ont poussé la classe politique et les acteurs de la société civile à s'engager davantage dans la réduction du train de vie des institutions. Particulièrement, Delly Sesanga a été l'un de plus entrepreneurs à ce sujet en suggérant dès 2021 dix mesures de réduction du train de vie des institutions³. Il les a réitérées dans son programme électoral dans le cadre de sa candidature à la présidentielle 2023⁴. Par ailleurs, l'autre candidat à la présidentielle, le Premier ministre honoraire Matata Ponyo est revenu sur cette lutte dans son programme de gouvernance proposé aux Congolais. Il avait essayé, bien avant, soit en 2016 lorsqu'il était encore à la Primature, de réduire le train de vie des institutions sans succès - les dépenses de fonctionnement des institutions et ministères avaient connu toujours une exécution en dépassement, respectivement de 168.7 % et de 113.5 % malgré des mesures prises (Ministère du Budget 2017)⁵. Toutefois, même en dehors du pouvoir, profitant de son double casquette d'élus et de scientifique, il a continué à plaider pour la rationalisation des dépenses publiques, notamment en 2020 en marge de la cérémonie de publication des résultats de recherche de Congo Challenge portant sur les « Effets potentiels du coronavirus sur l'économie de la République démocratique du Congo »⁶. En tant que sénateur lors de la législature passée, il avait, à plusieurs occasions, appelé à la réduction du train de vie des institutions prônant la rationalisation des dépenses publiques. En 2021, Augustin Matata avait encore interpellé le gouvernement congolais pour la même cause, lors de sa prise de parole au Sénat devant le Premier ministre en fonction Ilunga Ilunkamba et quelques membres du gouvernement⁷. De même l'autre candidat à l'élection présidentielle Moïse Katumbi promettait également de supprimer l'office de la première dame s'il était élu président de la République. Cela permettrait de limiter les dépenses publiques et d'affecter ces fonds à d'autres urgences des citoyens, par exemple des services sociaux de base. Ces préoccupations ont été prises en compte dans le programme d'actions du gouvernement Suminwa. En effet, dans l'objectif de « rendre la gestion des finances publiques transparente, efficiente et redevable », l'actuel gouvernement s'est notamment engagé à « réduire le train de vie des institutions » d'une part, et à « lancer des réflexions sur l'harmonisation du système des rémunérations des agents publics » d'autre part⁸. Au cours du troisième Conseil des ministres du gouvernement Suminwa, le 28 juin 2024, le président Tshisekedi a même instruit le gouvernement de mettre en place une politique salariale équitable susceptible de garantir la cohésion sociale⁹. Tous ces engagements ne sont jusque-là que des simples promesses qui attendent leur matérialisation. Le peuple Congolais doit saisir l'opportunité que représentent ces engagements pour demander aux autorités politiques de s'y investir davantage. En allant au-delà des discours politiques, les décideurs publics doivent tenir leurs promesses de réduction du train de vie des institutions pour corriger les injustices sociales découlant d'une mauvaise répartition des revenus nationaux.

Les informations que ce rapport met à la disposition des citoyens et contributeurs congolais pourront contribuer au plaidoyer durant les prochaines sessions budgétaires de cette législature au parlement, et surtout pendant chaque affectation des fonds publics en privilégiant les secteurs social et d'investissements que les élites politiques. Nous espérons qu'elles pourront apporter des éléments nécessaires aux citoyens afin de devenir très exigeants vis-à-vis des décideurs politiques, qui ne sont que des serviteurs et non des parents comme généralement pris par les citoyens congolais attendant et recevant d'eux des dons et autres gratifications. Tout en militant pour une société plus équitable où la politique pourra devenir un service et non un lieu d'accumulation et d'enrichissement personnels.

³Alexis Emba, RDC : les 10 solutions de Sesanga pour réduire le train de vie des institutions, Ouragan.cd, 25 novembre 2021 disponible sur <https://ouragan.cd/2021/11/rdc-les-10-solutions-de-sesanga-pour-reduire-le-train-de-vie-des-institutions> consulté le 30 juillet 2024.

⁴J. Kitstita, Présidentielle : Delly Sesanga présente son programme la "Réfondation du Congo" qui prévoit d'affecter 10% du Budget à l'armée, 7sur7.cd, disponible sur <https://7sur7.cd/index.php/2023/10/15/presidentielle-delly-sesanga-presente-son-programme-la-refondation-du-congo-qui-prevoit> consulté le 9 décembre 2024.

⁵Ministère du Budget 2017 Rapport d'exécution de la loi de finances rectificative 2016 et de la loi portant ouverture des crédits provisoires à fin mars 2017, Mai 2027, Ministère du Budget

⁶Congo Challenge. Coronavirus 2019 (Covid-2019) les effets potentiels sur l'économie de la RDC. Matata Ponyo explique. <https://www.youtube.com/watch?v=kjenPPPSdHg> Consulté le 05/01/2025

⁷Vitrine RDC SÉNAT / RDC : Matata Ponyo plaide pour la Réduction du Train de Vie des Institutions. Consulté le 05/01/2025

⁸Programme d'actions du gouvernement 2024-2028.

⁹Christian Dimanyayi, RDC-Rémunération des agents de l'Etat: Félix Tshisekedi veut une politique salariale "équitable", 7sur7.cd disponible sur <https://7sur7.cd/2024/06/29/rdc-remuneration-des-agents-de-letat-felix-tshisekedi-veut-une-politique-salariale> consulté le 30 juillet 2024.



2. METHODOLOGIE

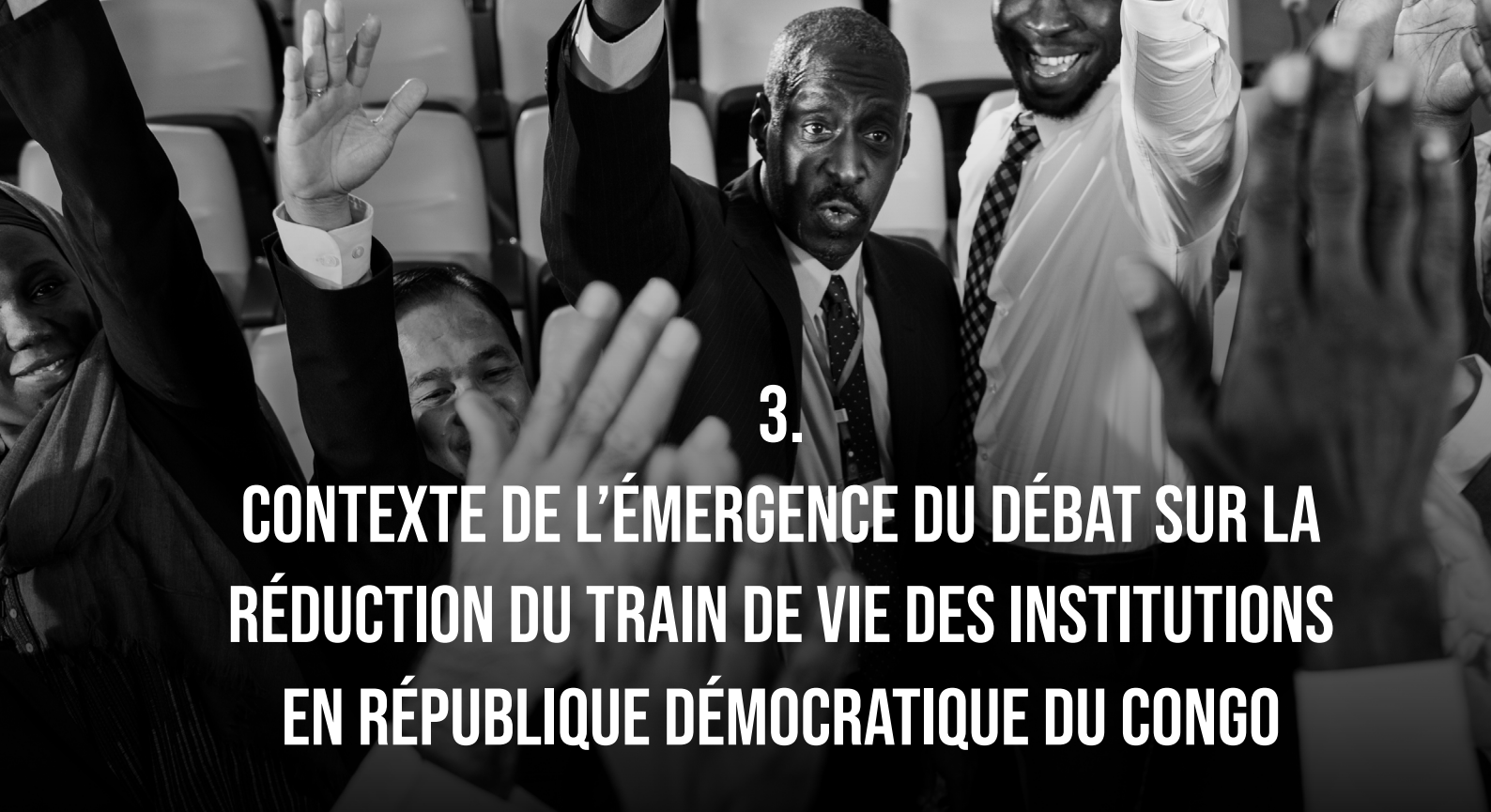
Le présent rapport se focalise sur la gestion des finances publiques congolaises notamment par le pouvoir actuel communément qualifié comme celui de l'alternance. Il analyse principalement les dotations budgétaires des institutions étatiques et projets de développement dans certains secteurs clés ainsi que leur taux d'exécution. L'analyse est appuyée par une exploitation systématique d'autres sources des données notamment différents rapports officiels et des ONG travaillant dans le secteur de développement et dans la lutte contre la corruption en RD Congo.

Dans un premier temps, il confronte ces éléments documentaires à une vue des acteurs politiques et ceux de la société civile engagés dans la redistribution équitable des richesses nationales aux citoyens. A cet effet, quelques entretiens ont été réalisés auprès des acteurs de l'opposition et de la majorité pour comprendre leur vision sur la répartition budgétaire. Les acteurs des organisations de la société civile ont été également interrogés sur cette thématique qui intéressent plus particulièrement les organisations travaillant sur la gestion des finances publiques.

Le rapport a un focus sur les institutions nationales et quelques projets de développement conduits par le pouvoir central dans certains secteurs clés comme la santé, l'éducation, les infrastructures et l'agriculture. C'est par exemple le cas du programme de 145 territoires (PDL 145T). Plus précisément, il va analyser les différents crédits alloués aux institutions politiques et leurs animateurs en termes de rémunération (président de la République, ministres, députés nationaux, sénateurs, ...) et/ou de fonctionnement ou dépenses courantes, comparativement à d'autres secteurs étatiques, notamment l'Administration publique. En relevant l'ampleur de disparités qui en découlent ou les inégalités entre les crédits dédiés à ces institutions politiques et aux investissements publics pour l'intérêt général. Les rémunérations des agents publics de l'Etat des institutions et ministères ne font pas partie des dépenses de fonctionnement des institutions et ministères. Par ailleurs, la répartition des recettes publiques entre les institutions, leurs animateurs et les citoyens au niveau des provinces et des ETD n'est pas abordée dans ce rapport¹⁰.

Dans un deuxième temps, ce rapport adopte une approche comparative avec d'autres pays en Afrique et ailleurs, principalement sur la manière dont les richesses nationales sont partagées entre les institutions (parlementaires) et les projets de développement (investissement). Grâce à cette approche, ce rapport contient des recommandations tirées des bonnes pratiques qui sont d'usage dans d'autres pays et adaptées aux réalités de la RDC. Ces recommandations (7) tiennent de ce fait compte du contexte d'émergence du débat dans l'opinion publique autour de la réduction du train de vie des institutions, en contraste avec la détérioration des conditions sociales des congolais (3), de l'état des lieux réalisé par ce rapport s'agissant de la consommation des crédits budgétaires (4), des facteurs de la consommation excessive des ressources budgétaires par les institutions particulièrement politiques (5), et enfin, les pistes de la réduction du train de vie des institutions en RDC (6).

¹⁰ Les institutions à ce niveau sont encore fragiles et certaines peinent encore à mobiliser leurs ressources propres. Il en est de même de leur rapport avec Kinshasa qui reste complexe.



3.

CONTEXTE DE L'ÉMERGENCE DU DÉBAT SUR LA RÉDUCTION DU TRAIN DE VIE DES INSTITUTIONS EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le débat sur la réduction du train de vie des institutions semble être à la fois un discours démagogique et cynique porté par l'ensemble de la classe politique. En revanche, pour les citoyens c'est l'expression d'une véritable quête de justice sociale en RDC.

Alors dans l'opposition, le parti principal au pouvoir actuellement a construit sa notoriété sur le progrès social. Cela tarde toutefois à se réaliser. Depuis plusieurs années, la réduction du train de vie des institutions de la République constitue le refrain des personnalités politiques congolais, quelle que soit leur appartenance politique - pouvoir tout comme opposition. En effet, ce refrain semble séduire les oreilles de la population qui est en quête de l'amélioration de ses conditions de vie. En octobre 2021, un sondage du GEC et du Berci a démontré que 73 % des personnes interrogées estimaient qu'il y a urgence de réduire le train de vie des institutions¹¹. Cette réduction devrait selon l'ordre de priorités des sondés permettre de dégager des fonds pour les investir principalement dans l'emploi, l'éducation, la protection, la sécurité et la santé. Nous revenons sur les différentes propositions formulées par les acteurs politiques et organisations de la société civile engagées directement ou indirectement dans la réduction du train de vie des institutions politiques en RD Congo, à travers leurs discours, engagements, offres politiques et plaidoyers.

3.1. COÛT DES INSTITUTIONS EN RDC : POSITIONNEMENT DE FÉLIX TSHISEKEDI ET SES GOUVERNEMENTS SUCCESSIFS

Formation politique de gauche, l'actuel parti au pouvoir, l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), avait fait du combat contre les inégalités sociales son cheval de bataille. Face à la caporalisation de l'économie par les hommes forts qu'elle a longtemps dénoncé durant trois décennies dans l'opposition, l'UDPS prônait toujours une répartition équitable des richesses nationales. C'est ainsi qu'au cours des élections de 2018, le président Félix Tshisekedi avait soutenu qu'« *il est inadmissible qu'une caste de privilégiés s'accapare de la quasi-totalité du revenu national, fruit du travail de tous, chacun pour sa part* ».¹² La manière dont se déroule cet accaparement au niveau des institutions basées principalement à Kinshasa et plus spécialement dans les différentes institutions a poussé certains citoyens à penser qu'il existe au sein du pays deux Républiques : celle du « *bas peuple* » qui manque de tout et vit dans des conditions misérables et celle de la « *Gombe* », formée autour d'une centaine de familles dirigeantes. Ces dernières se partagent à souhait depuis l'indépendance les richesses du pays à travers des relations politiques, économiques et surtout familiales qu'elles ont su créer entre elles¹³. L'avènement de Félix Tshisekedi au pouvoir en 2019 avait

¹¹ Groupe d'étude sur le Congo et le Bureau d'études, de recherche et de consulting international, La RDC face à la démobilisation politique : perte de confiance et risque d'une abstention élevée, octobre 2021, p.14.

¹² Programme de Felix Tshisekedi pour l'élection présidentielle 2018 : Vaincre la pauvreté, p.5.

¹³ Pierre Boisselet, RDC : la politique, une affaire de familles, Jeune Afrique, 2015, disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/mag/240205/politique/rd-congo-la-politique-une-affaire-de-familles/> consulté le 11 décembre 2024

suscité de nombreux espoirs quant à la priorisation des besoins du peuple étant donné que tout son programme politique se résumait dans le slogan « *le peuple d'abord* ». Or, son régime comme le précédent s'est aussi fortement illustré en plus de détournements des fonds alloués aux projets de développement, par des dépassements budgétaires au profit des institutions politiques avec la présidence de la République en tête (Cour des comptes 2021)¹⁴. Si ces dépassements étaient notamment justifiés par la multiplication des services créés pour contourner l'hégémonie décriée du Front commun pour le Congo (FCC) de son partenaire le Président honoraire Joseph Kabila, la dissolution de cette dernière a été perçue comme une opportunité susceptible de réduire la consommation excessive des fonds publics par les institutions. Ainsi, Félix Tshisekedi retiendra, à l'issue des consultations nationales de 2020 organisées à son initiative, de « *réduire le train de vie des institutions politiques et interdire strictement toute augmentation des salaires en leur sein, jusqu'à la réalisation intégrale du contrat social de l'innovation, dit Accord de Mbudi, qui tarde à se matérialiser depuis sa signature en 2004* »¹⁵. Face au gouvernement post-dissolution de cette coalition, son intérimaire à la présidence de l'UDPS, Jean-Marc Kabund, 1er vice-président de l'Assemblée nationale à l'époque, proposera de « *réduire de 50 % le train de vie des institutions au profit du « peuple d'abord » après avoir fait le constat en juin 2021 que la RDC disposait d'« un budget faible avec un train de vie des institutions le plus élevé du monde »*¹⁶.

En août 2021, une réunion de Comité de conjoncture économique présidée par l'ancien Premier ministre Sama Lukonde avait constaté que les recettes publiques servent plus au fonctionnement des institutions et aux dépenses courantes qu'aux investissements. Pour pallier ces constats, les participants avaient préconisé la réduction du train de vie du gouvernement. L'ancien premier ministre Sama Lukonde avait rassuré en novembre 2021 les élus du peuple que « *l'option avait d'ores et déjà été levée* » au sujet de la réduction du train de vie des institutions. Un an plus tard, le président Félix Tshisekedi avait lui-même appelé à la rationalisation des dépenses publiques, par ricochet, la réduction du train de vie des institutions dans le but d'augmenter les dépenses d'investissements sociaux et structurants lors de la 64^e réunion du Conseil des ministres, coïncidant avec le processus d'élaboration du projet de loi des Finances 2023¹⁷. Mais ce budget a fini par être adopté sans que la réduction du train de vie des institutions ne soit opérée.

En ce début de mandature, l'objectif de réduire le train de vie des institutions avait été réitéré. La cheffe du gouvernement, Judith Suminwa, projetait de réduire la taille du gouvernement en resserrant son équipe autour de moins de 50 personnes. Ce qui restait toutefois énorme comparativement aux ressources étatiques et aux gouvernements passés notamment celui de l'ancien Premier Ministre Matata Ponyo¹⁸. Par ailleurs, avec les pressions des partis et regroupements politiques de la majorité parlementaire, Judith Suminwa a fini par mettre en place une équipe constituée de 54 membres. En dépit de ce premier échec, la Première ministre reste engagée dans la réduction du train de vie des institutions comme cela ressort de son programme du gouvernement sanctionné par l'Assemblée nationale. Elle la considère d'ailleurs comme une action urgente en vue de « *poursuivre la rationalisation de la gestion et l'amélioration de la qualité de la dépense publique* »¹⁹. L'exécution du budget 2025 présenté par son gouvernement au parlement nous dira davantage sur cette volonté présumée.

3.2. TRAIN DE VIE DES INSTITUTIONS : LE POSITIONNEMENT DES ACTEURS NON ÉTATIQUES

Le luxe dans lequel vivent les acteurs politiques des institutions politiques et leurs dépendants contraste avec le social de la population. Il ne laisse indifférent aucun congolais surtout ceux engagés à l'opposition politique et la société civile.

Delly Sesanga est parmi les acteurs politiques majeurs qui ont fait de cette question la priorité des priorités. Déjà en mars 2019, dans un contexte d'installation des nouvelles institutions issues des élections de décembre 2018, cet ancien député

**« j'ai fait de la réduction
du train de vie de l'Etat
mon cheval de bataille »
DELLY SESANGA**

¹⁴ Cour des comptes, Rapport général sur le contrôle de l'exécution de la loi de finances rectificative n° 20/019 du 24 décembre 2020 en vue de la reddition des comptes du budget du pouvoir central pour l'exercice 2020, Kinshasa, 2021.

¹⁵ Actualite.cd, Discours de Félix Tshisekedi à l'issue de consultations (intégralité) disponible sur <https://actualite.cd/2020/12/06/discours-de-felix-tshisekedi-l-issue-des-consultations-integralite> consulté le 11 décembre 2024.

¹⁶ ActuZcd, Réduction du train de vie des institutions : JM Kabund plaide pour "le peuple d'abord", disponible sur <https://actuZcd/2021/06/14/reduction-du-train-de-vie-des-institutions-jm-kabund-plaide-pour-le-peuple-dabord/> consulté le 11 décembre 2024.

¹⁷ Compte rendu de la 64^e réunion du Conseil des ministres du vendredi 12 août 2022, p.5.

¹⁸ Leganet.cd 2012 Ordonnance N° 12/004 du 28 AVRIL 2012 portant nomination des Vice-premiers ministres, des Ministres, d'un Ministre délégué et des Vice-ministres.

¹⁹ Programme d'actions du Gouvernement 2024-2028, p.18.

avait proposé en vain le plafonnement des avantages et émoluments du député comme un amendement au projet de règlement intérieur. Cela a été jugé comme du simple populisme par ses collègues députés. En 2012, les députés nationaux congolais s'opposaient déjà au Premier ministre de l'époque, Augustin Matata Ponyo, sur la réduction de leurs émoluments ayant chuté de 6 000 à 4 250 dollars américains²⁰. Sesanga ira plus loin, le 22 novembre 2021, en proposant « *un plan global de réduction de train de vie des institutions et des organismes publics* ». Dans ce plan, sont mis sur la table 10 engagements pour réduire le train de vie des institutions et organismes publics. En outre, son offre politique lors des élections de décembre 2023 intitulée « *la refondation du Congo* » a aussi repris cette question du train de vie des institutions. Pour arriver à cette réduction de train de vie dans cette offre, Delly Sesanga a préconisé les sept mesures ci-après²¹ :

- Diminution de la taille du gouvernement et des membres des cabinets inclus celui du président de la République ;
- Suppression des agences à la Présidence de la République et des établissements publics créés en doublon des compétences et responsabilités des administrations des ministères ;
- Rationalisation des missions officielles ;
- Révision de statut et avantages des membres des institutions d'appui à la démocratie et en supprimant celles dont l'objet et l'utilité ne correspondent plus au besoin de la Nation ;
- Réduction massive des frais de fonctionnement des institutions politiques ainsi que les salaires des animateurs des institutions et les différents avantages liés aux fonctions ;
- Restreindre l'écart de rémunération des animateurs des institutions politiques principalement le président de la République, les membres du gouvernement, les membres de leurs cabinets, les députés et sénateurs, les mandataires avec ceux des professeurs, policiers, militaires et autres fonctionnaires de l'Etat ;
- Réduction des coûts de fonctionnement de la Présidence, de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Gouvernement.

Dans ce combat contre la consommation excessive des fonds publics par les institutions, les acteurs majeurs de la politique congolaise se sont aussi engagés. Le président du parti Engagement pour la Citoyenneté et le Développement (ECIDE), Martin Fayulu avait, dans son appel à la solidarité nationale pour faire face à la pandémie de Covid-19 en mars 2020, demandé « *une réduction drastique du train de vie de l'Etat* ». En outre, pour faire face à la Covid-19, un communiqué signé conjointement par quatre leaders de l'opposition de l'époque, Martin Fayulu, Jean-Pierre Bemba, Moïse Katumbi et Adolphe Muzito, avait aussi appelé à la réduction du train de vie des institutions. Deux ans plus tard, Martin Fayulu a révélé que la rémunération d'un député national est de 21 000 \$/mois²². Cette révélation a suscité diverses réactions. D'une part, la population était offusquée d'apprendre que ses élus sont gracieusement rémunérés par rapport à d'autres agents publics de l'Etat. D'autre part, les concernés - les députés nationaux - en majorité avaient rejeté cette allégation de Martin Fayulu. Une menace d'invalidation pesait sur certains élus, particulièrement les dénonciateurs de cet émoluments faramineux. Ainsi, deux députés seront auditionnés par une commission spéciale de l'Assemblée nationale en l'occurrence Jean-Baptiste Kasekwa et Delly Sesanga pour avoir appuyé l'allégation de Martin Fayulu. Depuis lors, la question de rémunération du député Congolais est toujours d'actualité et l'Assemblée nationale préfère maintenir le flou sur cette question en alléguant parfois de chiffre de rémunération inférieure à celui prévu dans le budget. Selon le Docteur Camille Forite, « *le manque de transparence de l'Etat sur le salaire des parlementaires alimente la défiance des électeurs vis-à-vis de l'élite politique congolaise* »²³. D'autres acteurs politiques congolais, à l'instar des premiers ministres honoraires Matata Ponyo et Samy Badibanga ont également appelé à la réduction du train de vie des institutions. Cette énumération n'est pas exhaustive. Toutefois, elle montre l'unanimité de la classe politique toute tendance confondue autour de la question de la réduction du train de vie.

Ceci dit, cette question n'émane pas seulement des acteurs politiques congolais. La société civile congolaise dans sa pluralité, elle aussi, plaide depuis des années auprès des dirigeants pour la réduction du train de vie des institutions. Parmi ces organisations de la société civile, il y a l'Observatoire de la Dépense Publique (ODEP). Cette structure spécialisée sur des questions de finances publiques a proposé des mesures concrètes pour arriver à la réduction du train de vie des institutions en RD Congo. D'autres

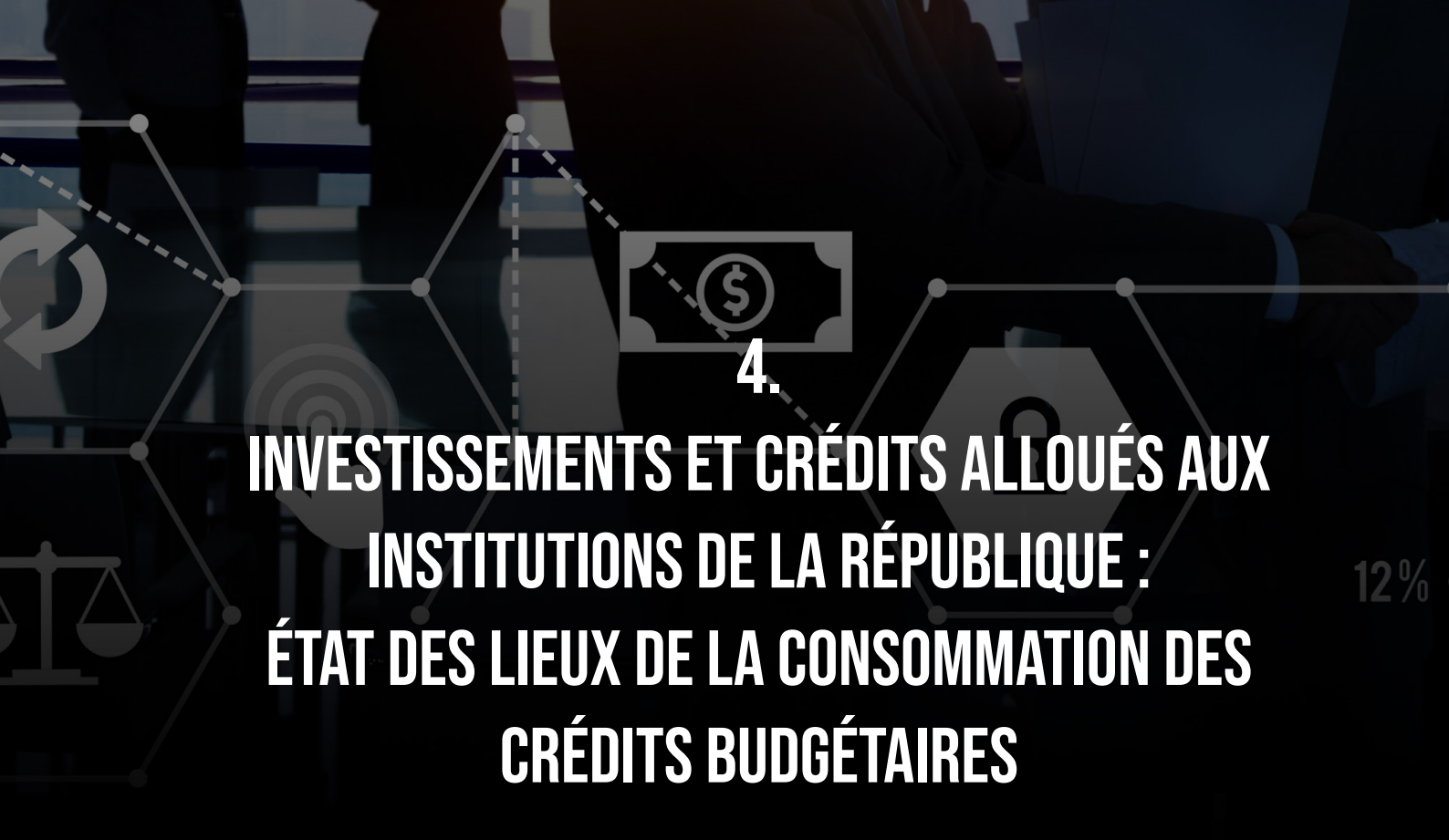
²⁰ Jeune Afrique 2012 RDC : Augustin Matata Ponyo et la grogne des députés frustrés. <https://www.jeuneafrique.com/173466/politique/rdc-augustin-matata-ponyo-et-la-grogne-des-d-put-s-frus-tr-s/> Consulté ce 05/01/2025

²¹ La refondation du Congo, Programme Delly Sesanga, Septembre 2023, p.20-21.

²² Message au peuple Congolais en rapport avec la corruption à l'Assemblée nationale du 30 août 2022 de Martin Fayulu.

²³ Camille Forite, Les coûts de la politique en République démocratique du Congo, Juin 2024, p.12.

organisations comme l'Association africaine de défense des droits de l'homme (ASADHO), l'Association congolaise pour l'accès à la justice (ACAJ) et la Voix des sans voix (VSV) se sont alignées derrière cette question de réduction du train de vie des institutions congolaises. La Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), quant à elle, avait appelé dans son message de novembre 2022 à la réduction du train de vie des institutions pour réaffecter ces ressources financières à l'armée congolaise compte tenu de la guerre, de la rébellion du M23 soutenu par le Rwanda dans la partie Est du pays. En outre, en juin 2024, le Centre de recherche en Finances publiques et développement local (CREFDL) avait écrit une lettre ouverte à la Première ministre Judith Suminwa contenant une liste des recommandations en vue d'améliorer la gestion de Finances publiques notamment « *la baisse du train de vie du gouvernement* ».



4. INVESTISSEMENTS ET CRÉDITS ALLOUÉS AUX INSTITUTIONS DE LA RÉPUBLIQUE : ÉTAT DES LIEUX DE LA CONSOMMATION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES

12%

En décembre 2023, le président Félix Tshisekedi a promulgué la loi des finances 2024 après son adoption au parlement. Ce budget du pouvoir central²⁴ se chiffrait à 40 986 milliards de Fc en équilibre recettes et dépenses. Neuf mois plus tard, une loi de finances rectificative pour l'exercice 2024 sera déposée et votée au parlement ainsi que promulguée par le président Tshisekedi. Le gouvernement Suminwa justifiait cette rectification budgétaire suite à « *l'évolution de la situation économique et budgétaire de la RDC* » mais également comme l'un des engagements pris par la RDC lors de la signature de la 6ème revue du programme économique conclu avec le Fonds monétaire international²⁵. Ainsi, le budget du pouvoir central passe de 40 986 milliards de FC à 44 410,1 milliards de FC. Donc, un accroissement de 8,4 % par rapport à la loi de finances initiale. En matière de dépenses, la priorité aurait dû être accordée à la sécurisation du pays ainsi qu'aux secteurs sociaux et porteurs de croissance dans le but de diversifier l'économie congolaise - reposant essentiellement sur le secteur extractif. Cela va dans la droite ligne de la politique en matière de dépenses contenue dans le cadre budgétaire à moyen terme 2024-2026 du gouvernement. Bien que la RDC connait sous la présidence de Félix Tshisekedi un budget à deux chiffres en milliard de dollars américains grâce essentiellement aux bonnes performances des services d'assiette dans la mobilisation des recettes, les conditions de vie de la population tardent toujours à s'améliorer. La perte du pouvoir d'achat se constate du jour au lendemain. Si l'on peut admettre que cet accroissement du budget ne pouvait pas résoudre en un seul coup les problèmes de tous les citoyens, il y a lieu de relever qu'il aurait pu au moins permettre l'amélioration des conditions sociales des fonctionnaires de l'Etat et l'augmentation des investissements publics.

Pourtant, comme on peut le constater, ce sont les crédits budgétaires des institutions politiques qui bénéficient plus des décaissements rendus possibles par l'augmentation du budget, y compris au-delà des prévisions budgétaires votées au parlement, par rapport à d'autres crédits budgétaires comme ceux prévus pour les investissements publics ou l'amélioration des conditions de vie de la population congolaise (Cour des Comptes 2021, Cour des Comptes 2024). La question à se poser est : qui bénéficie réellement de performances budgétaires enregistrées ces dernières années en RDC ? En particulier, comment les richesses nationales sont-elles distribuées entre les institutions ou les acteurs politiques et les citoyens congolais ? Autrement dit, quel est le ratio entre les dépenses de fonctionnement versus celles d'investissement ou sociales en RDC ? Les réponses à ces questions proviendront de l'analyse minutieuse de la consommation des crédits budgétaires au sein des institutions pendant

²⁴ Le Budget du pouvoir central dans la loi de finances comprend : Budget général, Budgets annexes et Les comptes spéciaux.

²⁵ Exposé de motifs du projet de loi de finances rectificative de l'exercice 2024, Document A, Septembre 2024, Ministère du Budget.

l'exécution au premier semestre de dépenses du budget général 2024 de l'Etat congolais.

Tableau 1 : Aperçu des dépenses du budget général pour l'exercice 2024

Dépenses du budget général de l'exercice 2024		
	Loi de finances initiale en milliards de FC	Loi de finances rectificative en milliards de FC
Dettes publiques en capital	1 147	1 733
Frais financiers	220	702
Dépenses de personnel	8 741	9 098
Biens et matériels	485	531
Dépenses de prestations	1 131	1 147
Transferts et interventions	7 066	7 277
Equipements	12 754	13 100
Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	5 823	7 202
Total	37 366	40 790

Source: Projet de loi de finances rectificative de l'exercice 2024, Septembre 2024, Ministère du budget. - Créé avec Datawrapper

4.1. LA CONSOMMATION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES DES INSTITUTIONS AU PREMIER SEMESTRE 2024

Le premier semestre de l'année 2024 a été marqué par l'investiture du président Félix Tshisekedi ainsi que les installations d'autres institutions de la République et des organes délibérants et exécutifs au niveau provincial après les élections générales de décembre 2023. Avant l'installation du gouvernement de la Première ministre Judith Tuluka, le gouvernement Sama Lukonde assurait les affaires courantes sur demande du Président Félix Tshisekedi. Dans un contexte post-électoral, sécuritaire délétaire et économique non reluisant, les institutions politiques en RDC ont consommé leurs crédits budgétaires au premier semestre comme suit :

Tableau 2 : Aperçu de la consommation budgétaire des institutions politiques

Coût des institutions politiques au 1er semestre 2024

	Prévisions linéaires en FC (De Janvier à Juin 2024)	Crédits budgétaires consommés en FC
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	332,604,847,932	658,540,118,465
PRIMATURE	569,067,362,368	62,953,046,271
VICE-PRIMATURE	1,040,386,861	-
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	60,000,268,904	74,744,038,962
ASSEMBLEE NATIONALE	391,301.853,650	243,868,190,799
SÉNAT	145,845,562,247	96,508,590,349

Source: Projet de loi de finances rectificative de l'exercice 2024: annexe explicative des modifications des crédits et des autorisations de recettes, Septembre 2024, Ministère du Budget. - Created with Datawrapper

Commentaire du tableau 2 : Ce tableau reprend essentiellement la consommation des institutions politiques qui consomment assez leurs crédits budgétaires alloués dans la loi de finances. Comme le tableau l'atteste, la Présidence de la République a consommé ses crédits budgétaires au-delà des prévisions budgétaires du premier semestre. Entre janvier et juin 2024, la Présidence a coûté au Trésor public en dollars américains 261 501 853²⁶ - l'institution la plus coûteuse. Et ces crédits budgétaires consommés représentent 99 % du budget annuel alloué à la Présidence dans la loi de finances initiale 2024. Donc, il ne restait à la présidence que 1 % de ses crédits budgétaires annuels voté au parlement pour les six mois restants de 2024. Dans la loi de finance rectificative 2024, la Présidence a bénéficié des nouveaux crédits haussant son budget annuel de 665 209 695 863 FC à 850 343 580 909 FC. En revanche, la Primature n'a consommé au premier semestre que 11 % des crédits prévus, soit équivalent en dollars américains à 24 998 231²⁷. Ce niveau de consommation pourrait se justifier par la situation d'affaires courantes de l'Etat pendant une bonne partie du premier semestre 2024. Les vices-primatures n'ont pas reçu de paiement de leurs frais de fonctionnement des institutions dans la période sous-examen. Cependant, ces frais de fonctionnement des institutions pour les vices-primatures ont été augmentés passant de 2 080 773 722 FC à 2 496 928 466 FC dans la loi de finances rectificative 2024. L'organe technique du Gouvernement, le Secrétariat général du Gouvernement a coûté à la République en dollars américains 29 680 355 - un dépassement par rapport à ses prévisions linéaires se chiffrant en dollars américains à 23 825 703. Du côté de l'autorité budgétaire - le parlement, l'Assemblée nationale a consommé au premier semestre en dollars américains 96 838 419 tandis que le Sénat a consommé en dollars américains 38 322 912. Au total, 451 341 770 de dollars américains ont été sortis du Trésor public pour engager des dépenses de la Présidence, de la Primature, du Secrétariat général du Gouvernement, de l'Assemblée nationale et du Sénat entre janvier et juin 2024. Une part considérable de ce montant a servi à prendre en charge les dépenses de fonctionnement de ces institutions politiques. Les dépenses de fonctionnement font partie des rubriques à la base du train de vie opulent des institutions du pays. Ce qui nous amène à analyser ces dépenses de fonctionnement au sein des

²⁶ Crédits budgétaires consommés par la Présidence au 1er semestre 2024/Taux de change moyen de la loi de finances initiale 2024.

²⁷ Crédits budgétaires consommés par la Primature au 1er semestre 2024/Taux de change moyen de la loi de finances initiale 2024.

institutions dans les lignes suivantes.

Tableau 3 : Aperçu des dépenses de fonctionnement au premier semestre 2024

Dépenses de fonctionnement des Institutions et Ministères en fin Juin 2024

	Fonctionnement des Institutions	Fonctionnement des Ministères
Crédit voté pour le premier semestre 2024 (Janvier à Juin) en FC	725.716.191.661	1,108,412,307,703
Crédit consommé au premier semestre au 30 juin 2024 en FC	883,511,990,956	942,495,083,696

Source: Projet de loi de finances rectificative de l'exercice 2024: rapport de l'évolution de la situation économique et budgétaire, Septembre 2024, Ministère du Budget - Created with Datawrapper

Commentaire du tableau 3 : Ce tableau démontre, qu'au premier semestre, les dépenses de fonctionnement des institutions ont connu un dépassement par rapport aux prévisions linéaires tandis que celles des ministères ont été moins exécutées. La Présidence de la République a reçu 408 481 622 789 FC soit 162 205 306 de dollars américains comme dépenses de fonctionnement largement en dépassement par rapport aux provisions linéaires au premier semestre 2024 de 129 861 327 592 FC soit 51 567 060 de dollars américains. La Primature, le Secrétariat général du gouvernement, l'Assemblée nationale et le Sénat ont reçu respectivement au premier semestre en dollars américains 5 939 680, 3 610 593, 61 479 739 et 24 653 558. Exceptées pour le Secrétariat général du Gouvernement, toutes ces dépenses de fonctionnement des institutions précitées ont été exécutées à plus de 55 % par rapport aux différentes prévisions linéaires.

Somme toute, le simple fonctionnement des institutions²⁸ et ministères²⁹ a coûté au Trésor public respectivement en dollars américains 350 836 671 et 374 258 461 au premier semestre 2024.

Quant aux dépenses de fonctionnement au niveau des ministères, certains ministères ont dépassé leurs prévisions linéaires de dépenses de fonctionnement au premier semestre 2024. Prenons le cas des ministères de l'Intérieur et de la Défense, ils ont reçu respectivement 179 877 787 553 FC soit 71 428 260 dollars américains et 327 248 473 842 FC soit 129 948 168 dollars américains. Les dépenses de ces deux ministères connaissent des dépassements, pouvant être liés à la situation sécuritaire du pays. Au regard de la situation sécuritaire toujours précaire, certains observateurs commencent à s'interroger sur les dépenses engagées et les résultats de ces deux ministères sur le terrain. Par ailleurs, d'autres ministères n'ayant pas de lien avec les questions sécuritaires ont brillé aussi dans le dépassement de leurs dépenses de fonctionnement. Par exemple, le ministère du budget, de l'enseignement primaire, de la justice et des affaires foncières ont engagé des dépenses au-delà des prévisions linéaires. Le cas du ministère des affaires foncières est juste invraisemblable. Car, il a consommé 4 024 485 185 FC soit en dollars américains 1 598 096 au-delà des prévisions semestrielle et annuelle de ses dépenses de fonctionnement.

²⁸ Institutions selon la loi de finances : Présidence de la République, Primature, Vice-primature, Chancellerie des ordres nationaux, Assemblée nationale, Sénat, Pouvoir judiciaire, Secrétariat général du Gouvernement, Comité national de suivi de l'accord de la Saint Sylvestre, Commission électorale nationale indépendante, Conseil économique et social de la République, Conseil supérieur de l'audio-visuel et de la communication, Commission nationale des droits de l'Homme, Cour des comptes et l'Opposition politique.

Pendant que les dépenses de fonctionnement des institutions et ministères ont été exécutées respectivement à 121,7 % et 85 % au premier semestre, certaines rubriques budgétaires n'ont pas connu de décaissement, à savoir, le financement des réformes, le fonctionnement des services déconcentrés, bourses d'études³⁰. Dans la même période, les dépenses en investissement sur ressources propres ont été exécutées à 29,6 %. Alors que les institutions et ministères connaissent des décaissements considérables de fonctionnement au premier semestre, le Trésor public n'a transféré que 42 935 158 079 FC soit 9,5 % des prévisions linéaires aux provinces et entités territoriales décentralisées pour leur fonctionnement³¹. Cela démontre les privilèges accordés aux institutions et ministères au niveau national dans les décaissements de fonds publics. L'on sera tenté de dire que « *les institutions et ministères du pouvoir central d'abord* » est la logique d'exécution budgétaire en RDC.

Tableau 4 : Aperçu des dépenses de fonctionnement des institutions au premier semestre 2024, 2023 et 2022 en RDC

Analyse comparative d'exécution de la rubrique fonctionnement des institutions et ministères au premier semestre 2024, 2023 et 2022

	Crédits budgétaires consommés au 30/06/2024 en FC	Crédits budgétaires consommés au 30/06/2023 en FC	Crédits budgétaires consommés au 30/06/2022 en FC
Fonctionnement des institutions	883,511,990,956	868,952,091,968	899,917,000,000
Fonctionnement des ministères	942,495,083,696	1,291,842,105,032	1,021,627,000,000

Source: Rapport d'exécution de la loi de finances 2024 au premier semestre, Septembre 2024, Ministère du Budget / Rapport d'exécution de la loi de finances 2023, Septembre 2023, Ministère du Budget / Rapport d'exécution de la loi de finances 2022 au premier semestre, Septembre 2022, Ministère du Budget. • Created with Datawrapper

Commentaires du tableau 4 : Il ressort de cette comparaison que les dépenses de fonctionnement des institutions de 2022 à 2024 au premier semestre varient entre 868 milliards de FC et 899 milliards de FC tandis que celles de fonctionnement des ministères ont connu une augmentation fulgurante entre 2022 et 2023 avant de connaître une diminution en 2024. Cette diminution pourrait s'expliquer par l'absence d'un gouvernement investi au parlement dans les cinq premiers mois du premier semestre 2024. Il sied de signaler qu'en 2023, les dépenses de fonctionnement des institutions et ministères ont été exécutées au-delà des prévisions linéaires du premier semestre soit un dépassement de 141,1 % pour les institutions et de 132,7 % pour les ministères. En revanche, dans la même période, les dépenses des investissements sur ressources propres ont été exécutées à 23,2 % et le fonds de péréquation - destiné à équilibrer le développement entre les 26 provinces de la RDC - à 0 %. Par ailleurs, la Cour des Comptes a relevé, lors de la reddition des comptes de l'exercice budgétaire 2023, une exécution de 6,96 % des crédits prévus pour le Programme de développement local de 145 territoires³². C'est au premier semestre 2022 qu'il y a eu un taux d'exécution de dépenses des investissements sur ressources propres supérieur aux prévisions soit 116,97 %. Dans cette même période, les institutions et ministères ont connu un taux d'exécution de dépenses de fonctionnement respectivement de 181,23 % et 140,03 %. Mais aucun décaissement pour le fonds de péréquation.

³⁰ Projet de loi de finances rectificative de l'exercice 2024 : rapport de l'évolution de la situation économique et budgétaire, Septembre 2024, Ministère du Budget.

³¹ Idem.

³² Rapport général sur le contrôle de l'exécution de la loi de finances n°22/071 du 28 décembre 2022 en vue de la Reddition des comptes du budget du pouvoir central pour l'exercice 2023, Octobre 2024, Cour des Comptes.

Les dépassements constatés de la rubrique budgétaire - fonctionnement - au sein des institutions et ministères se justifient par la présence des lignes budgétaires comme le fonds spécial d'intervention ; le fonds secret de recherche ; autres prestations ; achat de fourniture et de matériel ; prime, gratification et indemnités non permanentes...

4.2. FONDS SPÉCIAL D'INTERVENTION : UNE LIGNE BUDGÉTAIRE ENTREtenant LA SURCONSOMMATION DES REVENUS NATIONAUX

Dans la rubrique budgétaire - fonctionnement - que ce soit pour les institutions ou pour les ministères, se trouve une ligne budgétaire appelée « *fonds spécial d'intervention* ». Contrairement à d'autres lignes budgétaires, celle-ci n'est pas précise sur les raisons de l'utilisation des crédits budgétaires y affectés. Cela devient comme une forme de « *caisse noire* » pouvant financer n'importe quelle dépense émanant des différents ordonnateurs de cette ligne budgétaire. Avec une telle opacité, cette rubrique fonctionne comme une manne de fonds mise à la disposition des acteurs politiques influents. Ce qui contribue davantage au train de vie opulent des animateurs des institutions politiques en RD Congo. Car, les différents fonds spéciaux contenus dans les lignes budgétaires des institutions politiques servent à gonfler les avantages et revenus hors rémunération des animateurs et membres de ces institutions. Tout se passe par un mécanisme pragmatique, connu par les acteurs politiques congolais, le fameux « *montage financier* », relayé notamment par le Président Tshisekedi au début de ses fonctions³³. Cette pratique occulte, en quelque sorte, non seulement de multiples détournements, mais également il semble avantager les précités au détriment des citoyens qui peinent à obtenir l'accès aux services sociaux de base.

A titre d'exemple, dans la loi des finances 2024 initiale, le budget de l'Assemblée nationale, qui est l'autorité budgétaire, contenait deux lignes budgétaires fonds spécial d'intervention - l'un pour le bureau, c'est-à-dire, les 500 élus et l'autre pour le cabinet - s'élevant à 540 324 520 511 Fc soit en dollars américains 214 559 234. Cela représente 69,04 % du budget total 2024 de l'Assemblée nationale³⁴. Avec une telle somme à utiliser de façon discrétionnaire, les élus peuvent avoir des avantages numéraires souvent appelés les « *invisibles* » en dehors de leurs émoluments officiellement budgétisés. Ces deux lignes - fonds spécial d'intervention - équivalent à 71,52 % des dépenses prévues dans le budget initial 2024 pour le programme du développement local de 145 territoires de la République démocratique du Congo. Concrètement, en supposant un taux d'exécution à 100%, les députés nationaux auraient consommé à eux seuls l'équivalent de plus de $\frac{2}{3}$ des fonds publics affectés pour le développement de 145 territoires destinés à plus de 100 millions des citoyens congolais. Ceci démontre que l'Assemblée nationale, à elle seule, capte les crédits budgétaires qui pourraient être affectés dans le développement des territoires d'où sont issus les députés nationaux siégeant à la Chambre basse du parlement.

Bien que l'Assemblée nationale ait pris la part du lion des fonds spéciaux d'intervention dans le budget initial 2024, d'autres institutions politiques notamment le Sénat et la Présidence de la République bénéficient aussi de crédits importants des fonds spéciaux dans leur ligne budgétaire. Le budget du Sénat, quant à lui, compte deux lignes budgétaires - fonds spécial d'intervention - équivalent à 21,40 % des dépenses prévues dans le budget 2024 pour les organes exécutifs provinciaux et locaux. La Primature et les 5 vices-primatures au moment de l'adoption de cette loi des finances étaient en bas de classement des institutions politiques en ce qui concerne la présence dans leur ligne budgétaire de fonds spécial d'intervention.

Important : Au moment de la rédaction de ce rapport, la loi de finances rectificative pour l'exercice 2024 a été introduite et adoptée au parlement et promulguée par le président de la République. Dans cette loi, la rubrique

³³ Actualité.cd, Jeeps aux députés: selon Félix Tshisekedi, ce n'est ni un crédit, ni un don... mais le paiement sera à l'Assemblée nationale, 1er juillet 2021, <https://actualite.cd/2021/07/01/jeeps-aux-deputes-selon-felix-tshisekedi-ce-nest-ni-un-credit-ni-un-don-mais-le-paiement> consulté le 11 décembre 2024.

³⁴ Loi de finances 2024 initiale n°23/056 du 10 décembre 2023 pour l'exercice 2024, Volume 2, p.30 sur 620.

budgétaire fonctionnement de l'Assemblée nationale et du Sénat a connu une diminution respectivement de 24,3 % et 20 %. Cette diminution aura de l'incidence sur le fonds spécial d'intervention.

Tableau 5³⁵ : Aperçu sur l'exécution du fonds spécial d'intervention au premier semestre 2024

Coût des Institutions politiques au premier semestre		
Dépenses de fonds spécial d'intervention des Institutions et Ministères en FC		
	Fonctionnement des Institutions	Fonctionnement des Ministères
Janvier 2024	47,648,388,680	
Février 2024	117,575,037,690	5,549,186,500
Mars 2024	156,781,874,309	137,221,854,003
Avril 2024	197,595,764,232	185,581,216,756
Mai 2024	347,693,247,680	234,841,519,729
Juin 2024	443,589,208,824	282,758,822,702
Crédit semestriel voté	581,333,068,733	206,975,138,424

Source: Direction générale des politiques et programmation budgétaire - Created with Datawrapper

Commentaire du tableau 5 : Au premier semestre 2024, les ministères ont surconsommé leur fonds spécial d'intervention au-delà du crédit voté au parlement soit en dollars américains 112 281 627 tandis que les institutions ont consommé leur fonds d'intervention à 76,30 % soit en dollars américains 176 146 292 par rapport au crédit voté dans la loi de finances initiale 2024.

4.3. TRAITEMENT DE BASE DES AGENTS PUBLICS DE L'ETAT CONGOLAIS : DES ÉCARTS CRIANTS DE SALAIRE !

Selon l'article 36 de la Constitution de la RD Congo, « *l'Etat garantit le droit au travail, la protection contre le chômage et une rémunération équitable et satisfaisante assurant au travailleur ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine* ». Pourtant, plusieurs catégories d'agents publics de l'Etat reçoivent depuis

³⁵ Données provenant des états de suivi budgétaire de Janvier à Juin 2024 (Situation Provisoire) du Ministère du Budget.

plusieurs décennies un salaire de misère pendant que les politiques se remplissent les poches sur le dos des contribuables. Les écarts entre les rémunérations du personnel politique (essentiellement des agents publics de l'Etat qui sont soit les animateurs et membres des institutions politiques, les membres du gouvernement, mandataires actifs et non actifs des établissements et entreprises publiques, les élus siégeant au parlement,...) et le personnel administratif (la quasi-majorité des agents publics de l'Etat : fonctionnaire de l'administration publique, magistrat du parquet, professeur d'université, enseignant, policiers et soldats...) de l'Etat sont énormes. Ils constituent une forme de ségrégation salariale. Les premiers reçoivent un meilleur traitement salarial leur permettant de subvenir à leurs besoins. Les seconds en revanche reçoivent un traitement salarial insignifiant ne leur permettant pas de subvenir à leurs besoins. Malgré des réajustements salariaux enregistrés ces dernières années, la quasi-majorité des agents publics de l'Etat n'arrivent pas à nouer les deux bouts du mois et leurs salaires de base restent loin derrière ceux cités dans le premier cas ci-haut (Moshonas & al 2024)³⁶ . Ces réajustements sont en réalité de simples actualisations des salaires au regard de la dépréciation de la monnaie locale face au dollars américains.

A titre d'illustration parfaite des inégalités salariales dans la loi de finances initiale 2024, ces écarts de traitement de base du Premier-ministre d'un mois (37 734 177 Fc) pourra couvrir le traitement de base d'un magistrat (2 752 937 Fc) pendant toute l'année civile tandis que celui du président de la République pourra couvrir 9 mois du traitement de base d'un magistrat. Le salaire mensuel de base, c'est à dire hors prime, d'un secrétaire général aux actifs de la fonction publique correspond à 26 fois à celui d'un député national, et 37 fois à celui d'un sénateur.

- Ci-dessous le tableau illustratif de traitement de base des agents publics de l'Etat (par mois)³⁷ :

Contraste dans le traitement de base des agents publics de l'Etat (Budget 2024)	
	Salaire de base en FC
Président de la République	27 000 000
Premier ministre	37 734 177
Député national	23 403 411
Sénateur	33 825 996
Magistrat	2 752 937
Secrétaire généraux aux actifs (fonction publique)	113,365,930

Crée avec Datawrapper

³⁶ Moshonas, S., De Herdt, T., Titeca, K., & Balungwe Shamavu, P. (2024). La désalarisation de la fonction publique? L'économie politique des primes dans l'administration publique congolaise. Working papers/University of Antwerp. Institute of Development Policy and Management; Université d'Anvers. Institut de politique et de gestion du développement.-Antwerp.

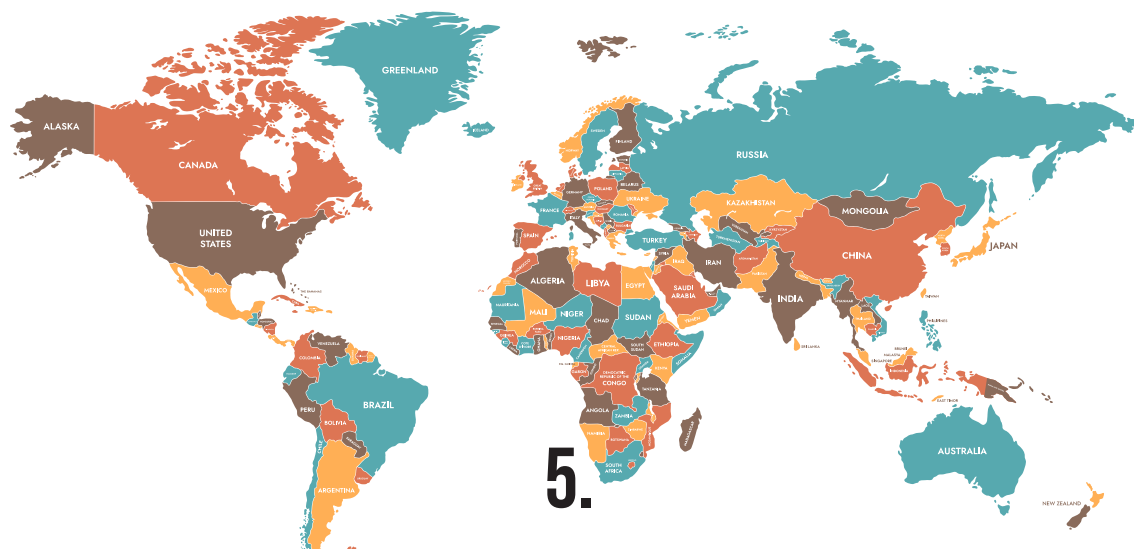
³⁷ Loi de finances initiale 2024.

Par ailleurs, il convient de souligner que le traitement de base n'est que la partie émergée de l'iceberg sur la rémunération des fonctionnaires congolais. Selon le FMI, la prime couvre plus de 75% des revenus des fonctionnaires. Cependant, ce ne sont pas toutes les administrations qui en bénéficient. Pour celles qui en offrent, les inégalités sont criantes entre les institutions politiques et l'administration publique. La ruée sur les primes multiples est souvent envisagée par les administrations publiques dans une tendance de rattraper les institutions politiques, mais souvent en vain. Par exemple, dans son rapport de 2020³⁸, l'IGF avait relevé des fonctionnaires multimillionnaires en francs congolais, notamment des ministères de finances et du budget. Ceux-ci engrangent des primes multiples annuellement, causant des manques à gagner énormes au trésor public. L'action sollicitée par l'IGF de bloquer les comptes bancaires des concernés a échoué, à cause notamment des interventions des acteurs politiques, notamment du ministre du budget, alléguant que, si celle-ci était poursuivie, elle allait « *paralyser les services publics, notamment la chaîne de la dépense publique* » dont dépend la paie des fonctionnaires. L'hôpital qui se moque de la charité diront certains. Car, l'IGF elle-même loue à ses inspecteurs des primes multiples et autres avantages juteux sans tenir compte de la tension salariale. En octobre 2024, le président de l'Assemblée nationale Vital Kamerhe avait affirmé que le salaire d'un inspecteur des finances paierait 12 professeurs d'université. Le Gouvernement, quant à lui, a pris plusieurs engagements dans le protocole d'accord, signé en novembre 2024, avec l'Intersyndicale nationale de l'administration publique notamment d'accélérer les travaux de la mise en place d'une politique salariale et de payer 130 dollars américains au taux budgétaire comme salaire de base à un huissier - dernier grade de l'administration publique en RDC - d'ici le deuxième trimestre 2025³⁹.

Afin de sortir de cette cage de captation des richesses nationales par une caste, la volonté politique d'aller au-delà de discours et slogan doit primer sur les intérêts partisans, politiques et familiaux. Il est le gage de toute stabilité et de l'adhésion populaire que ces décideurs politiques attendent des citoyens, dans une dynamique de contrat social avec les citoyens congolais. La responsabilité et la volonté du Président de la République sont plus que déterminantes pour que les citoyens congolais jouissent à jamais ensemble de leurs richesses nationales, tel que promis par le héros national Patrice Lumumba. C'est même cela le « *progrès social* » que tout citoyen attendrait de l'UDPS.

³⁸ Rapport final de contrôle de la gestion des enveloppes des primes allouées aux cadres et agents des Ministères des Finances et Budget, Juillet 2020, Inspection Générale des Finances.

³⁹ Compte rendu de la 24e réunion ordinaire du Conseil des ministres du 29 novembre 2024.



APPROCHE COMPARATIVE DES CONSOMMATIONS BUDGÉTAIRES PAR LES INSTITUTIONS D'AUTRES PAYS

Ici, il sera question de faire une analyse comparative de la structuration, de l'exécution du budget des institutions dans d'autres pays d'Afrique ou ailleurs tout en ayant si possible un regard sur les investissements publics susceptibles d'améliorer les conditions de vie de la population de pays concernés. La question du train de vie des institutions ainsi que de ses animateurs est au centre du débat public dans plusieurs pays à travers le monde. La réduction du train de vie des institutions, c'est d'abord une question de justice sociale surtout dans les pays où sévissent les inégalités sociales criantes. Mais également un moyen pour faire face aux difficultés économiques en faisant des économies de dépenses.

Les institutions consomment les ressources nationales plus qu'elles ne les investissent dans le développement et ne redistribuent au peuple.

Une distribution plus juste est susceptible d'entraîner un gain politique et social, c'est-à-dire, améliorer l'adhésion populaire autour du gouvernement et contribuer à l'amélioration des conditions sociales. Beaucoup de pays essaient davantage de réduire leur train de vie des institutions et, en revanche, investissent, en fonction de leur capacité budgétaire, dans les infrastructures publiques, notamment les voies de transport et communication, les hôpitaux et les écoles afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et améliorer les conditions de vie. Ces cinq dernières années, trois pays de l'Afrique subsaharienne : Tanzanie, Kenya et Sénégal, se sont lancés dans le développement de leurs infrastructures ferroviaires afin d'améliorer la mobilité des biens et marchandises.

Sur ce, un regard, d'une part sur la consommation des crédits ; et d'autre part, sur la part budgétaire d'investissement de la RD Congo (Ahuja & Pandit 2020, Chandara, Adamu & Musa 2024)⁴⁰, nous semble significatif pour évaluer et apprécier la volonté ou l'engagement des décideurs politiques congolais d'améliorer les conditions sociales et de redistribuer les richesses nationales aux congolais. Ces engagements fermes du Président de la République Félix Tshisekedi, pris devant les congolais, avant et après les avoir appelé à lui renouveler leur confiance en décembre 2023.

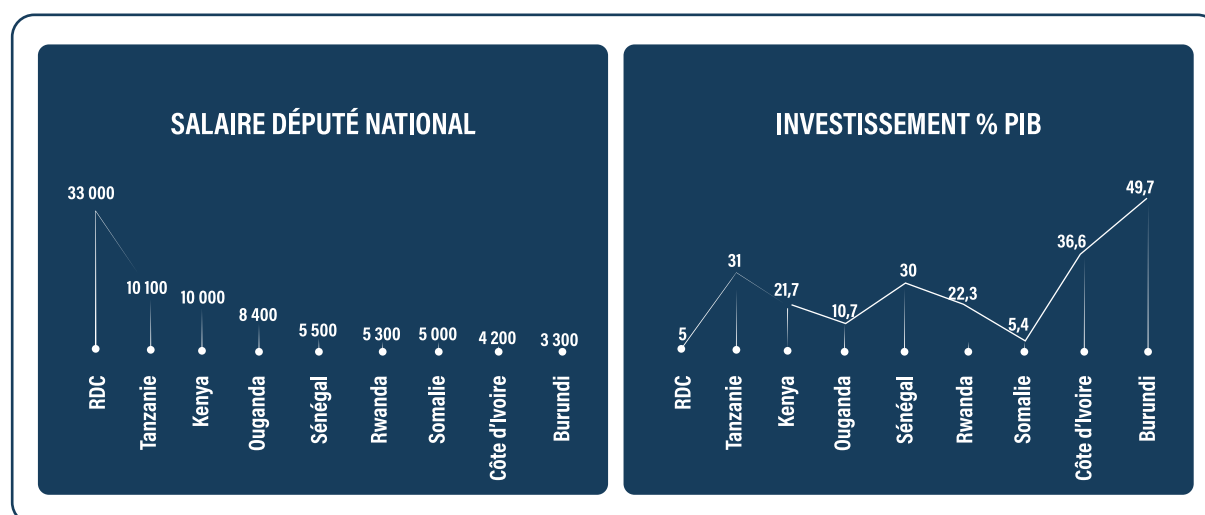
Pour y arriver, nous comparons les dépenses des institutions publiques, les émoluments des parlementaires (députés nationaux) ainsi que la part du budget accordée par le gouvernement congolais à l'investissement par rapport à d'autres pays de la communauté des Etats de l'Afrique de l'Est (Eastern Africa Community (EAC) en anglais) et de la Communauté des Etats de

⁴⁰ Ahuja, D., & Pandit, D. (2020). Public expenditure and economic growth: Evidence from the developing countries. *FIIB Business Review*, 9(3), 228-236. Chandana, A., Adamu, J., & Musa, A. (2024). Impact of government expenditure on economic growth in Nigeria, 1970-2019. *CBN Journal of Applied Statistics (JAS)*, 11(2), 6.

l'Afrique de l'ouest (CEDEAO). La période de comparaison devrait concerner l'année d'adhésion de la RD Congo à l'EAC. Nous nous intéressons particulièrement aux dépenses effectuées après 2020, soit après la période de COVID-19 pendant laquelle plusieurs pays fonctionnaient au ralenti.

Cela dit, notre période d'analyse part de 2020, avec une focalisation sur l'année 2022, dont les données ont été plus disponibles pour la majorité des pays étudiés. Nous considérons l'année fiscale 2022-2023 ou 2023-2024 (pour le budget bisannuel) et uniquement 2023 pour le budget intégré à l'année civile soit de janvier à décembre. Nous savons également que les dépenses de consommation et d'investissement de la RD Congo pourrait plutôt être comparé à ceux des pays de la SADC, l'organisation sous régionale dont elle est membre depuis longtemps. Néanmoins, certains critères, notamment de proximité directe (pays frontaliers), de la petitesse du nombre des pays membres, le contexte politique partagée et encore pour simplifier l'exercice, nous poussent à limiter cette comparaison à l'EAC. Nous avons intégré les pays de la CEDEAO pour avoir un écho des pays francophones, comme la RDC, de l'Afrique de l'Ouest.

Pour rappel l'EAC est une organisation sous régionale de l'UA créée en 1999 et regroupe actuellement 8 pays dont la RDC, membre depuis 2022. Trois pays classés à revenus intermédiaires y sont membres : Ouganda, Kenya et Tanzanie. Il faut noter que contrairement à la RD Congo où l'année fiscale correspond à l'année civile (de janvier à décembre), l'année fiscale dans certains pays de l'EAC est « *mi-bisannuelle* », pour certains, elle commence de Juillet de l'année n à Juin de l'année n+1.



Sources : Source : Banque Mondiale (World Development Indicators: Central government finances) ; <https://english.news.cn/africa/20230616/8c-236d016b3547cdb419c5406d0f8b11/c.html> 3. <https://kenyanwallstreet.com/kenyas-2023-24-budget-highlights/> ; Parliament Of Uganda May 2024 Budge Committee Report On The Annual Budget Estimates For FY 20/24125; Ministère des Finances et du Budget, Direction du Budget, Assemblée Nationale du Sénégal. Budget 2023 approuvé ; PMG 2024 Rwanda 2023/24 budget brief ; <https://www.gov.rw/blog-detail/government-announces-frw-50301-billion-budget#:~:text=Government%20announces%20Frw%205%2C030.1%20Billion%20Budget%20for%20the%202023%2F24%20Fiscal%20Year> ; Ministry of Finance Federal Government of Somalia 2023 Mid-Year Budget Review Report Fiscal Year (Jan-June) Budget Monitoring and Evaluation Section Budget Directorate September 2023. P:6 ; https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=15680#:~:text=Abidjan%2C%20le%2014%20septembre%202023,signe%20de%20progr%C3%A8s%20%C3%A9conomique%20important. ; UNICEF 2024 Burundi : Analyse budgétaire 2023-2024 ; Inter-Parliamentary Union (IPU) data ; Political salaries map (World leaders) ; <https://thesomalidigest.com/somali-parliament-salary-increase-amidst-national-crises/> ; https://www.mediacongo.net/article-actualite-130781_exclusif_deputes_version_2024_us_400_000_de_frais_d_accueil_us_33_000_de_salaire.html. Années de référence : 2020-2024.

Ces deux figures montrent les dépenses des institutions, particulièrement les émoluments de députés nationaux comparés au taux d'investissement de quelques pays africains de l'année fiscale 2022, notamment de la communauté des Etats de l'Afrique de l'Est (EAC) auxquels s'ajoutent deux pays membres de la francophonie et de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) notamment le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Il ressort de cette figure que les parlementaires congolais sont gracieusement payés comparés à d'autres pays, dont le Burundi, où le salaire d'un député national est de 3300 dollars américains. Nous constatons que, comparée à d'autres pays précités, la République Démocratique du Congo affecte moins de fonds aux dépenses d'investissement. Sa faible capacité de revenu ne devrait pas l'excuser, parce que le Burundi, bien que plus pauvre, fait mieux. La RD Congo serait au même niveau que la Somalie qui a affecté également près de 5% de son budget aux dépenses d'investissement. La RDC investit un pourcentage du PIB presque égal à la Somalie alors que les autres pays, à l'exception de l'Ouganda, investissent plus du double de la RDC. Par ailleurs, le cas de la Somalie semble compréhensible, considérant les

conflits auxquels il est confronté actuellement.

Remarques : Nous avons constaté que dans certains pays, notamment au Kenya, le budget trimestriel (3 mois) est contrôlé par la Cour des comptes, qui en fournit également un rapport trimestriel périodiquement correspondant. C'est une pratique qui n'existe pas en RDC où le contrôle de la Cour des comptes concerne plus le budget annuel, alors que la programmation y est également trimestrielle.

Sur l'accessibilité de données, comparativement à d'autres pays, au Kenya toujours, plusieurs types des données sont disponibles au public (sur internet) notamment les données récentes d'audit de la Cour des comptes. Il existe également un portail indépendant (<https://openbudget.or.ke/>) au Kenya, où tout citoyen peut suivre l'évolution des finances publiques. Il faudra noter que la RDC a fait ces dernières années un pas important en ce qui concerne la transparence budgétaire grâce à la publication du décret sur la gouvernance budgétaire à la demande du Fonds monétaire international. Par exemple, au site du ministère du budget, il est possible d'avoir les états mensuels de suivi budgétaire, le plan d'engagement budgétaire et autres documents.

Pour tous les pays le salaire du Président reste mystère (un peu moins au Kenya) mais en RD Congo, il est difficile de savoir combien touchent le Président et les ministres. Par exemple, le rapport de reddition des comptes 2022 de la Cour des comptes souligne que le salaire du Président Félix Tshisekedi avait connu une exécution de plus de 14 millions USD, contre une prévision budgétaire de près de 152 000 USD⁴¹.

Certains Etats, sont conscients des dépenses des institutions, ils essayent d'innover afin de les réduire. Par exemple, le gouvernement tanzanien encourage les réunions virtuelles et la réduction des dépenses des papiers au profit du numérique. En RD Congo, les dépenses des institutions restent colossales, particulièrement au niveau de la présidence et du parlement. Cependant, le gouvernement investit moins dans les programmes d'intérêts publics et les informations sont généralement indisponibles et filtrées. C'est-à-dire, les décideurs choisissent quelle information rendre disponible et à quel moment, sans aucune contrainte. La qualité de l'information financière produite par le gouvernement congolais a été remise en cause par la Cour des comptes lors de la dernière reddition des comptes du budget du pouvoir central pour l'exercice 2023⁴². Ce faible niveau de redevabilité fait que les congolais ne semblent pas participer activement à la gestion du pays, qu'ils abandonnent aux mains d'une élite assouvie par les fonds publics gérés sans contrôle.

Comparaison dans la présentation et exécution des dépenses des institutions entre la RDC et la France

La RDC est quatre fois plus grande que la France en termes de superficie. Par contre, le budget de la France est de loin supérieur à celui de la RDC. Les deux pays ont comme langue officielle - le français, et sont des membres de l'organisation de la Francophonie. Dans les deux pays, la question du train de vie des institutions suscite le débat public. En septembre 2024, un sondage avait montré que 70 % des Français de tous bords politiques estiment que pour réduire la dette publique, il faudra réduire le train de vie de l'Etat (dépenses de fonctionnement, nombre de comité/autorités, doublons de compétences...)⁴³.

Tableau des dépenses de deux présidences :

⁴¹ CREFDL 2023 Reddition des comptes 2022 : constatations citoyennes sur la gouvernance budgétaire.

⁴² Rapport général sur le contrôle de l'exécution de la loi de finances n°22/071 du 28 décembre 2022 en vue de la reddition des comptes du budget du pouvoir central pour l'exercice 2023, Octobre 2024, Cour des Comptes.

⁴³Sondage - Dette publique : l'urgence d'agir, Septembre 2024, ELABE pour les Echos et l'Institut Montaigne.

	Présidence de la RDC (dépenses en USD)	Présidence de la France (dépenses en euros)
Prévision annuelle dans la loi de finances 2022	273,712,080	105,300,000
Exécution	522,765,832	113,365,930

Source: Reddition des comptes de la loi de finances n°21/029 du 31 décembre 2021 pour l'exercice 2022, Juin 2023, Ministère de finances et Les comptes et la gestion de la Présidence de la République : exercice 2022, Cour des comptes - Created with Datawrapper

Commentaires du tableau : En 2022, la Présidence congolaise a coûté en dollars américains 522 765 832⁴⁴ sur une prévision de dépenses chiffrée à 273 712 080 soit un taux d'exécution de 190,99 % tandis que la Présidence française a coûté en euros 113 365 930⁴⁵ dépassant la dotation prévue dans la loi de finances 105 300 000. Au niveau du personnel, la Présidence française comptait moins de 800 personnes dont 46 membres du cabinet du président. Depuis 2019, l'Elysée se fixe un plafond d'emplois de 825 personnes. En 2022, seul le cabinet du président de la RDC comptait 1096 membres. Donc, plus de membres que le personnel de la Présidence française. Une année plus tard, la Présidence française comptait 817 agents avec une dotation dans la loi de finances en euros de 110 459 700⁴⁶ tandis que la Présidence congolaise comptait uniquement au niveau du cabinet du chef de l'État 1162 membres. Et le budget de la Présidence dans la loi de finances 2023 s'élevait en dollars américains 275 263 139⁴⁷. Pour l'exercice budgétaire 2024, la dotation inscrite dans la loi de finances pour la présidence française se chiffrait à 122 563 852 euros⁴⁸. En revanche, la présidence congolaise disposait d'abord d'un budget de 264 150 298 dollars américains avant de connaître une hausse de 303 390 745 dollars américains dans la loi de finances rectificative.

En guise de conclusion, la présidence congolaise bénéficie, dans les trois exercices budgétaires examinés, des allocations budgétaires largement supérieures à celles allouées à la présidence française - 7ème puissance économique mondiale⁴⁹.

⁴⁴ Reddition des comptes de la loi de finances n°21/029 du 31 décembre 2021 pour l'exercice 2022, Juin 2023, Ministère de finances.

⁴⁵ [Les comptes et la gestion de la Présidence de la République : exercice 2022, Juillet 2023, Cour des comptes de la France.](#)

⁴⁶ [Les comptes et la gestion des services de la Présidence de la République \(exercice 2023\), Juillet 2024, Cour des comptes de la France.](#)

⁴⁷ Loi de finances n°22/071 du 28 décembre 2022 pour l'exercice 2023.

⁴⁸ [Projet annuel de performances/Annexe au projet de loi de finances pour 2024 : budget général et dotation des pouvoirs publics.](#)

⁴⁹ Tristan Gaudiaut : le poids des plus grandes économies mondiales, Statista, 2024 disponible sur <https://fr.statista.com/infographie/29170/les-plus-grandes-economies-mondiales-selon-le-pib>

6. FACTEURS FAVORISANT LA CONSOMMATION EXCESSIVE DES FONDS PUBLICS PAR LES INSTITUTIONS



Depuis 2006, la Constitution proclame une redistribution équitable des richesses nationales à tous les citoyens. Comme démontré plus haut, la plupart des acteurs politiques proclament leur engagement à réduire la part des crédits alloués et dépensés par les institutions afin que les projets de développement en faveur de la population soient réalisés. Or, dans la pratique, les institutions et leurs animateurs demeurent les grands consommateurs du revenu national. Qu'est-ce qui explique cela ? Les recherches menées par UNIS révèlent que

le train de vie excessif des institutions est encouragé par une culture de distribution des postes au sein des institutions du pays, le retard dans la mise en place du budget-programme, la corruption, l'absence d'une politique salariale juste et équitable, l'opacité dans l'allocation des crédits budgétaires, etc.

6.1. LES POSTES DANS LES INSTITUTIONS : UN GÂTEAU NATIONAL À PARTAGER ENTRE ÉLITES POLITIQUES

Depuis de longues années, la politique congolaise a cessé d'être un sacerdoce où les acteurs politiques s'engagent par conviction de servir l'intérêt général. Ce qui intéresse ces acteurs c'est le nombre des postes qu'ils conquièrent pour eux et les membres de leur famille. Dans un sondage publié par Berci, Ebuteli et le GEC en 2022, 42 % des répondants étaient, par exemple, convaincus que « *les partis politiques ne sont que des moyens pour les gens d'obtenir du pouvoir et de l'argent* ». Or, la RDC dispose de plus de 900 partis politiques dont les deux tiers au moins se rangent généralement dans la majorité au pouvoir. Et leur adhésion et loyauté dépendent de la manière dont ils sont servis pour occuper des postes dans la direction des institutions. Ceci est la cause directe des structures organiques éphémères et budgétivores. Au niveau central, l'on assiste à des gouvernements dont la taille dépasse assez régulièrement la barre de 50 membres. Il n'existe d'ailleurs aucune limitation dans la taille du gouvernement en RDC. Et l'Assemblée nationale ne s'en préoccupe pas lors de l'investiture du gouvernement. En juin 2024, les députés nationaux du Maniema ont d'ailleurs déploré la non-prise en compte de leur province dans l'équipe du gouvernement Suminwa suggérant ainsi une augmentation de l'équipe gouvernementale⁵⁰.

En revanche, la taille des cabinets politiques est limitée à près de 40 membres par le décret n°22/10 du 04 mars 2022 portant organisation et fonctionnement des cabinets ministériels mais n'est pas souvent respectée. Le CREFDL a d'ailleurs appelé

⁵⁰ Actualité.cd, Gouvernement Suminwa : Les députés de Maniema déplorent l'absence de « représentativité nationale » et demandent réparation auprès de Félix Tshisekedi, 2024 : <https://actualite.cd/2024/05/30/gouvernement-suminwa-les-deputes-de-maniema-deplorent-labsence-de-representativite> consulté le 20 décembre 2024.

la Première ministre à réduire cette taille des cabinets à 15 membres estimant qu'il s'agit d'une équipe devant se faire appuyer par l'administration. En plus de ces organes politiques, il arrive souvent que les acteurs politiques créent de nouveaux organes techniques juste dans le souci de caser leurs partisans⁵¹. Ainsi, on assiste souvent à des créations de services budgétivores et parallèles à des structures existantes au sein des institutions de la République. Depuis 2019, la présidence de la République a multiplié la création de services en son sein pour contrer l'influence de son partenaire de coalition le FCC dans la gestion du pays⁵². Si ces organes ne sont pas créés, c'est l'administration qui souffre du déversement des partisans dans ses structures au point qu'à chaque législature les cadres organiques des administrations sont saturés et la masse salariale explose.

Au niveau provincial où il existe une limitation constitutionnelle sur les membres des gouvernements provinciaux, les provinces avaient réussi à contourner cette limitation par la nomination des commissaires généraux. Ainsi, parfois au lieu de 10 ministres provinciaux reconnus par la Constitution, les gouvernements provinciaux se retrouvaient avec des effectifs pléthoriques en violation de la Constitution. Au cours des 3 premières législatures, le pouvoir central a laissé faire cette situation. Cependant, au cours de cette législature en cours, le pouvoir central semble afficher une fermeté. Avant la composition des gouvernements provinciaux, le ministre de l'Intérieur avait réuni les gouverneurs pour leur fournir les orientations dont celle de respecter la limitation constitutionnelle. Cependant, les gouverneurs de Kinshasa et du Haut-Katanga ont passé outre cette instruction en nommant des commissaires généraux dans leurs gouvernements. Le ministre de l'Intérieur a alors suspendu l'investiture de leurs gouvernements et convoqué les gouverneurs pour consultation à Kinshasa. Quelques semaines plus tard, ils ont été obligés de revoir leurs copies en se conformant à la Constitution. En cela le ministre de l'Intérieur a fait appliquer l'engagement du président de la République couché dans son programme électoral 2024-2028 à savoir : « *je veillerai au strict respect des dispositions constitutionnelles relatives à la composition des gouvernements provinciaux* ». Cette fermeté devrait aller au-delà des villes économiquement viables et intégrer d'autres secteurs où certains mandataires règnent en monarques absolus, notamment lors des allocations budgétaires.

Cette conception de la politique est à la base de la multiplicité des structures étatiques avec des compétences similaires ou chevauchées avec comme conséquence les conflits de compétences et le double emploi.

6.2. L'OPACITÉ AUTOUR DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES ALLOUÉS AUX INSTITUTIONS ET À LEURS ANIMATEURS

Le plus souvent les budgets comprennent des rubriques non détaillées rendant difficile la compréhension de la destination des fonds y alloués. Par exemple, il est aujourd'hui impossible pour un simple citoyen de savoir ce que gagnent les agents publics de l'Etat hautement gradés. A titre d'exemple, il y a une ambiguïté autour des émoluments du président de la République, la Première ministre, un ministre, un député, un sénateur, etc. En 2021, le président de la République affirmait par exemple, ne pas connaître son salaire⁵³. Or, la polémique qui éclata en 2020 en pleine crise de Covid19 autour de la pension prévue en faveur de son prédécesseur pourrait donner des indications sur ce qu'il touche⁵⁴. Selon des documents partagés à travers les réseaux sociaux à cette époque, le trésor public devrait mensuellement libérer 680 000 dollars américains de pension et autres avantages en faveur de l'ancien Président Joseph Kabila. Or, selon le décret n°18/037 du 24 novembre 2018, cela représente 30% des émoluments d'un président de la République en fonction⁵⁵. En considérant les données de cette époque, le Chef de l'Etat aurait coûté à la République près de 2 millions de dollars américains chaque mois⁵⁶. Un tel montant constitue un scandale dans un contexte où une majeure partie de la population croupit dans la misère. Les députés nationaux aussi gardent un mythe sur

51 Trésor Kibangula, Les « agences » de Félix Tshisekedi, un « gouvernement parallèle » en RDC ? 2019, disponible sur <https://www.ebuteli.org/publications/blogs/les-agences-de-felix-tshisekedi-un-gouvernement-parallele-en-rdc> Consulté le 06/01/2025

52 Trésor Kibangula, Les « agences » de Félix Tshisekedi, un « gouvernement parallèle » en RDC ?, blog, Kinshasa, 2019 disponible sur <https://www.ebuteli.org/publications/blogs/les-agences-de-felix-tshisekedi-un-gouvernement-parallele-en-rdc> consulté le 11 décembre 2024.

53 Actualite.cd, Félix Tshisekedi : « Je vous parle très sincèrement avec mon cœur ? Je ne connais mon salaire », 1er juillet 2021, disponible sur <https://actualite.cd/2021/07/01/felix-tshisekedi-je-vous-parle-tressincerement-avec-mon-coeur-je-ne-connaiss-mon-salaire> consulté le 24 novembre 2022.

54 Damien Glez, [Chronique] RDC: Joseph Kabila coûte-t-il trop cher? Jeune Afrique, 25 novembre 2024 disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/1080250/politique/chronique-rdc-joseph-kabila-coute-t-il-trop-cher/> consulté le 17 décembre 2024.

55 ZoomEco, RDC: l'indemnité de l'ancien chef de l'Etat vaut 30% des émoluments du président de la République en fonction, 24 novembre 2020, disponible sur <https://zoom-eco.net/a-la-une-rdc-lindemnite-de-lancien-chef-de-letat-vaut-30-des-emoluments-du-president-de-la-republique-en-fonction/> consulté le 17 décembre 2024.

56 Ce montant peut avoir baissé ou augmenté étant donné qu'il n'est pas statique et dépend chaque année des crédits votés dans la loi de finances par le Parlement.

57 C. Forité, Op.cit.

l'ensemble de leur rémunération. Le cumul des rémunérations et des primes est difficilement vérifiable sur les diverses lignes budgétaires de l'Assemblée nationale⁵⁷. Pour mettre fin à cette controverse, le président de la République avait ordonné en 2022, la publication des salaires des agents publics du huissier au Chef de l'Etat⁵⁸. Cette action qui devrait se concrétiser au deuxième trimestre de l'année 2023 ne l'a pas été. Dans le deuxième engagement majeur de son programme électoral 2023-2028 relatif à « *Plus de pouvoir d'achat* », le président Félix Tshisekedi a retenu la « *publication, dès la fin du deuxième trimestre 2024, de l'échelle harmonisée des rémunérations des agents de l'Etat dans toutes les institutions publiques* » comme l'une des mesures phares. Alors que l'année 2024 touche à sa fin, cette publication n'est toujours pas faite. Cela prouve que les autorités politiques ne sont disposées à assurer la transparence autour de leurs revenus et qu'ils sont d'ailleurs loin d'accepter une réduction du train de vie des institutions. Les rémunérations dont ils sont bénéficiaires sont un mépris vis-à-vis de la misère. Elles brisent en même temps l'égalité entre citoyen par l'absence d'une politique salariale juste et équitable.

6.3. L'ABSENCE D'UNE POLITIQUE SALARIALE JUSTE ET ÉQUITABLE

La République démocratique du Congo ne dispose pas d'une politique salariale capable de déterminer les normes devant régir les écarts entre les différents agents publics de l'Etat. Face à cette lacune, chacun se sert dans la marmite nationale selon sa capacité de négociation. Sans une politique claire dans ce domaine, il est difficile d'avoir une distribution équitable des richesses nationales comme l'exige la Constitution. Bien que depuis 2012, la RDC a inscrit dans son cadre de réforme de l'Administration publique la mise en place d'une politique salariale juste, celle-ci n'a toujours pas été mise en place. Des études ont même été réalisées avec l'appui de la Banque mondiale mais le gouvernement n'a pas avancé sur le sujet⁵⁹.

Lors de la troisième réunion du conseil des ministres du 28 juin 2024, le président Félix Tshisekedi avait attiré l'attention de son gouvernement sur les inégalités et disparités constatées entre les services de l'Etat et leurs conséquences sur la cohésion sociale suite aux frustrations sociales qu'elles engendrent. Pour mettre fin à cette situation, le président de la République instruit les ministères de la Fonction publique, du budget et des finances sous la supervision de Madame la première ministre à engager « *des travaux devant aboutir à la mise sur pied, dans un délai raisonnable, d'une nouvelle politique salariale plus juste, équitable, rationnelle et soutenable de tous les agents publics de l'Etat* ». Plus de 3 mois après, lesdits travaux n'ont toujours pas été lancés. Cela peut-il être considéré comme une volonté de ne pas aller vers un système qui réduit les inégalités en répartissant convenablement les revenus nationaux entre tous les citoyens ? Le modèle de budgétisation opportuniste et non programmatique semble favoriser cette situation.

6.4. LE MAINTIEN DU BUDGET DES MOYENS AU DÉTRIMENT DU BUDGET PROGRAMME

Le budget programme se fait toujours attendre en RD Congo malgré les différentes tentatives de son institutionnalisation. En effet, la loi de 2011 relative aux finances publiques a décidé le basculement du budget des moyens au budget programme en « *prônant une pratique orientée vers une obligation de résultats pour la réalisation des objectifs de développement dont ceux de la croissance et de la réduction de la pauvreté. Ainsi, la recherche d'une meilleure performance en termes d'efficacité et d'efficience étant au centre de l'action de l'Etat, il est nécessaire de revoir les modalités de la gestion budgétaire au moyen de budgets programmes dans lesquels l'allocation des crédits budgétaires est faite au profit d'actions à mener dans le cadre des politiques publiques* »⁶⁰. Le gouvernement continue de solliciter au Parlement des moratoires lui permettant de retarder le basculement vers cette nouvelle orientation pour la gestion des finances publiques de la RDC. Pourtant certaines structures administratives devant accueillir ce modèle de budgétisation sont déjà en place, cas des structures standards lancées en 2015, particulièrement la direction administrative et financière. Ce modèle a pour avantage de rendre chaque secteur gestionnaire et responsable de ses crédits et non plus les ministères du budget et de finances qui parfois se refusent d'exécuter les crédits à d'autres secteurs. Faute d'une programmation budgétaire orientée vers la mise en œuvre des projets de développement préalablement établis,

⁵⁸ 7sur7cd, « RDC : sur instruction de Félix Tshisekedi, le Gouvernement va publier les salaires de tous les agents publics, de l'huissier jusqu'au chef de l'Etat », disponible sur <https://7sur7.cd/2022/11/23/rdc-surinstruction-de-felix-tshisekedi-le-gouvernement-va-publier-les-salaires-de-tous> consulté le 24 novembre 2022.

⁵⁹ Ministère de la Fonction Publique, Cadre stratégique général de la réforme et modernisation de l'Administration publique, octobre 2015, p.55.

⁶⁰ Exposé des motifs de la loi de 2011 relative aux finances publiques.

les dirigeants se permettent une affectation des ressources à des rubriques concernant principalement des rémunérations faramineuses et des dépenses de fonctionnement parfois injustifiées.

6.5. UNE RETRAITE POLITIQUE HONORABLE SUR LE DOS DES PAUVRES CONTRIBUABLES

La République doit savoir honorer ceux qui l'ont servi. Cela se fait dans plusieurs démocraties mais ne peut jamais se confondre avec une opportunité d'offrir une vie de luxe à d'anciens dirigeants déjà mieux rémunérés durant l'exercice de leurs fonctions. Pourtant en RDC, être animateur ou membre d'une institution de la République n'est plus un sacerdoce. Servir la République au sein des institutions est devenu un moyen par excellence pour se servir soi-même ainsi que ses proches aux frais des contribuables Congolais au détriment du bien-être collectif. Cet état de chose est aussi à la base du train de vie opulent des institutions.

En 2018, dans un contexte politique marqué par le non-respect des échéances électorales conformément au délai constitutionnel, le pays s'est doté de la loi portant statut des anciens présidents de la République élus et fixant les avantages accordés aux anciens chefs de corps constitués de la RDC. Initialement, cette loi devait se limiter à traiter les questions liées aux anciens présidents de la République. Mais certains animateurs et membres des institutions de l'époque ont trouvé, à travers cette loi, une brèche pour insérer aussi les anciens chefs de corps constitués en vue de s'assurer une retraite des privilégiés aux frais du Trésor public. Bien que c'est un devoir pour l'Etat congolais d'assurer une retraite honorable aux agents publics de l'Etat - catégorie incluant les animateurs et membres des institutions -, il est quand-même aberrant de voir les animateurs et membres des institutions s'octroyer mutuellement des avantages énormes pendant et après leurs fonctions politiques. Alors que d'autres agents publics de l'Etat comme eux, ne bénéficient pas des avantages similaires malgré leurs loyaux services à l'Etat congolais durant plusieurs années.

Dans cette loi précitée, tout ancien président devra bénéficier des avantages tels qu'une pension spéciale, une allocation annuelle pour services rendus⁶¹. Cela est déterminé annuellement par le Parlement lors du vote de la loi des finances⁶². L'on ne sait pas réellement combien toucherait un ancien président en vertu de cette loi vu l'opacité caractérisant la question de rémunérations et avantages des animateurs et membres des institutions. Récemment, lors du débat sur la loi des finances 2025, le CREFDL avait dénoncé que la rubrique budgétaire de l'Assemblée nationale - pour les députés nationaux - prendra en charge 513 personnes au lieu de 500 - le nombre de sièges à la chambre basse du parlement congolais. L'Assemblée nationale, [par l'entremise de son président Vital Kamerhe](#), justifiera ce chiffre par la prise en compte dans les lignes budgétaires de la chambre basse des avantages accordés aux anciens présidents de l'Assemblée nationale⁶³. En effet, la loi portant statut des anciens présidents de la République accorde aussi aux anciens présidents de deux chambres du parlement divers avantages notamment une indemnité mensuelle et de logement, un titre de voyage par an en business class sur le réseau international, deux véhicules après cinq ans une fois renouvelable.

En ce qui concerne les autres corps constitués cités dans cette loi, un décret déterminant les avantages et devoirs reconnus aux anciens Premiers ministres de la RDC avait été signé en novembre 2018 par Bruno Tshibala⁶⁴. Selon ce décret, un ancien Premier ministre a droit de toucher 30 % des émoluments du Premier ministre en fonction, une indemnité mensuelle de logement chiffrée à 5 000 dollars américains, un titre de voyage par an en business class sur le réseau international et autres avantages au frais du Trésor public. Publié dans les médias au début de l'année 2019, ce décret avait suscité [une vague de critiques dans l'opinion congolaise](#). Plusieurs acteurs politiques tout comme de la société civile ont appelé à l'abrogation de ce décret au regard des conditions sociales de la population congolaise.

Par ailleurs, les animateurs et membres des institutions en RDC s'octroient également des énormes avantages pendant l'exercice de leurs fonctions à charge du Trésor public. Par exemple, depuis l'avènement de l'administration Tshisekedi, le personnel du

⁶¹ Loi n°18/021 du 26 juillet 2018 portant statut des anciens présidents de la République élus et fixant les avantages accordés aux anciens chefs de corps constitués.

⁶² Idem.

⁶³ Pourtant en tant qu'anciens députés, ils sont déjà pris en charge par le Service de sécurité sociale des parlementaires (Sesopa).

⁶⁴ Décret n°18/039 du 24 novembre 2018 déterminant les avantages et devoirs reconnus aux anciens Premiers ministres de la République démocratique du Congo.

⁶⁵ Ordonnance n°20/032 du 2 mai 2020 portant modification de l'ordonnance n°19/082 du 23 novembre 2019 portant fixation des rémunérations et autres avantages des membres du cabinet du président de la République démocratique du Congo.

cabinet du président de la République ont vu leurs avantages en nature et en numéraire augmenter grâce à des ordonnances portant fixation des rémunérations et autres avantages des membres du cabinet du président de la République. L'ordonnance de mai 2020 dispose dans son article 1, alinéa 1⁶⁵ : « *lorsqu'ils sont en activité, les membres du cabinet du président de la République ont les mêmes rémunérations (traitement, indemnités et primes) et avantages sociaux divers que ceux des membres du gouvernement central suivant le tableau actualisé des équivalences de grade en annexe de la présente ordonnance* ». Considérant la taille des gouvernements successifs depuis la signature de cette ordonnance ainsi que la pléthore de membres du cabinet du président de la République, le Trésor public prend en charge mensuellement tout au moins 75 personnes ayant, chacun selon leur fonction, des grades de vice-premier ministre, ministre d'Etat, ministre, ministre délégué ou vice-ministre. Cette équivalence des rémunérations et autres avantages difficilement traçables démontre juste la manière dont les acteurs institutionnels et leurs proches en RDC se partagent sans abnégation les moyens financiers de l'Etat.

7. MOYENS POUR LA RÉDUCTION DU TRAIN DE VIE DES INSTITUTIONS EN RDC



La RDC doit sortir de la pauvreté et amorcer son développement pour mettre fin au contraste entre ses potentialités en ressources naturelles et les conditions de vie de la population congolaise. Cela est possible si les animateurs et membres des institutions s'engagent à prendre des décisions courageuses allant dans le sens de privilégier le bien-être collectif. L'une de ces décisions courageuses est la réduction du train de vie des institutions de la République. Par conséquent, UNIS explore les différents moyens pour réduire le train de vie des institutions afin de réaffecter les économies de dépenses dégagées dans l'amélioration des conditions de vie des Congolaises et Congolais sur toute l'étendue du territoire national.

7.1. LE SÉNAT COMME PREMIÈRE CIBLE DE MESURES DE LA SURCONSOMMATION BUDGÉTAIRE PAR LES INSTITUTIONS ?

Le parlement congolais est bicaméral. Il est constitué de deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat. Dans les rapports de force entre les deux chambres, l'Assemblée nationale dispose, en cas de divergence, du dernier mot sur toutes les questions en délibération⁶⁶. Sur certaines questions, les vues du Sénat ont été mises de côté bien qu'elles étaient pertinentes. Dans ce contexte, le Sénat paraît être inutilement coûteux pour la République. Dans certains pays africains, il n'existe pas de Sénat et dans d'autres il a été supprimé récemment. Par exemple, au Sénégal, la suppression du Sénat aurait permis de faire des économies ayant permis de construire une centrale solaire⁶⁷. Dans l'hypothèse où le Sénat est supprimé dans le budget 2024, le Trésor public va faire une économie prévisionnelle de dépenses à la hauteur de 91 277 495⁶⁸ de dollars américains. Cette économie de dépenses pourrait être investie dans le domaine de l'agriculture surtout qu'« environ un quart de la population de la RDC continue d'être confrontée à une faim aiguë » d'après [l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture \(FAO\)](#).

7.2. PLAFONNEMENT DES POSTES MINISTÉRIELS AU GOUVERNEMENT

Les gouvernements de la République depuis 2007 ont en moyenne 55 membres. Cela constitue un véritable coût sur les finances publiques sachant que les gouvernements sont souvent instables à cause des nombreux remaniements. A chaque mise en place d'un nouveau gouvernement, tous ses membres ont droit à des indemnités d'entrée et à des frais d'installation. Durant l'exercice de leurs fonctions, ils bénéficient des émoluments, des avantages, des frais de fonctionnement et des jetons de présence pour les réunions auxquelles ils participent. A l'issue de leurs fonctions, ils perçoivent également des indemnités de sortie équivalent à 6 mois de leur traitement. Les membres de leurs cabinets sont également une charge pour le trésor public. Bien qu'il soit difficile

⁶⁶ Article 135 de la Constitution du 18 février 2006.

⁶⁷ F. Muteba Tshitenge, Un avenir pour la République démocratique du Congo, MediasPaul, Kinshasa, juillet 2024, p.178.

⁶⁸ Budget annuel de l'Assemblée nationale/Taux de change moyen (Projet de loi des finances rectificative de l'exercice 2024, document C)

de savoir avec exactitude ce que gagnent les ministres, il est évident que les gouvernements éléphants qui n'ont d'ailleurs pas fait preuve de leur efficacité constituent un gaspillage des ressources. Il est dès lors nécessaire que la mise en place des gouvernements soit davantage réglementée pour éviter que les acteurs politiques s'en servent pour se distribuer entre eux des postes. L'Etat devrait s'impliquer dans la réhabilitation des Administrations publiques dans leur rôle de conception, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques publiques. Cela conduirait à réduire sensiblement la place des cabinets ministériels dans la gestion des affaires publiques.

Il en est de même des avantages accordés aux acteurs étatiques cités ci dessus à la fin de leur fonction. D'aucuns n'ignorent qu'ils perçoivent mensuellement des salaires importants, en millions de francs congolais, qui contrastent avec leur plus-value sur l'amélioration des conditions de vie des citoyens congolais. Par exemple, vers la fin de l'année électorale 2023 des millions de dollars ont été attribués à la famille de l'ancien Premier Ministre Etienne Tshisekedi sans budgétisation ni information préalable adressée au parlement, l'autorité budgétaire attitrée⁶⁹. Bien avant, l'attribution aux membres du gouvernement Tshibala d'une pension à vie importante avait conduit une clameur publique⁷⁰, malheureusement jusque-là sans suite, alors que le gouvernement avait promis de l'abroger.

7.3. SUPPRESSION DES STRUCTURES PARALLÈLES ET OBSOLÈTES AINSI QUE DES AVANTAGES EXORBITANTS

La multiplicité des services publics n'est pas un indicateur d'une bonne administration. Au contraire, elle peut être à la base de la lourdeur de l'Etat et à la doublure de ses structures. Aussi, avec des compétences fortement morcelées, les services peuvent être tentés d'être dans l'immobilisme. Chacun des services compétents peut estimer à tort ou à raison que les actions nécessaires seront posées par l'autre qui dispose des compétences similaires. Par ailleurs, dans le cas contraire, si tous les services compétents s'activent il n'est pas exclu qu'il y ait des conflits de compétences. Au regard de ce qui précède, il est important que les services publics soient rationalisés. A cet effet, l'actuel gouvernement envisage de « *Lancer une réflexion autour de la rationalisation des structures organiques de la République* ». Une telle réflexion relève de l'urgence. D'ailleurs, aux Etats-unis, le président élu Donald Trump va mettre en place tout un département pour « *démanteler la bureaucratie gouvernementale, supprimer les réglementations excessives, réduire les dépenses inutiles et restructurer les agences fédérales* »⁷¹. Les structures parallèles minent l'efficacité de l'action de l'Etat et gaspillent les ressources publiques. Il est important de les supprimer et de réaffecter les fonds dont elles sont bénéficiaires aux projets d'investissement prioritaires.

De structures parallèles à fusionner et rationaliser dans la bureaucratie congolaise

L'Agence Nationale de la Prévention et Lutte Contre la Corruption est un service spécialisé de la Présidence de la République travaillant sur des questions de corruption, blanchiment des capitaux et autres faits assimilés. Au regard de ses attributions, ce service ne constitue que la doublure des autres services étatiques plus anciens comme l'Observatoire de surveillance de la corruption et de l'éthique professionnelle (OSCEP), la Cellule nationale des renseignements financiers (CENAREF) et de l'Inspection générale des finances (IGF). Et cette agence n'a jamais produit les résultats escomptés depuis sa mise en place. Cependant, elle a brillé par des scandales de corruption et faits assimilés impliquant ses dirigeants. Dans la loi de finances initiale 2024, elle a bénéficié d'un crédit budgétaire annuel de 1 540 890 121 FC soit en dollars américains 611 877 pour ses dépenses de fonctionnement.

La Cellule d'innovations et de changement des mentalités (Ex Coordination pour le changement de mentalité) est un service de la Présidence de la République mise en place pour lutter contre les antivaleurs. Ce service n'a pas de raison d'être car, l'OSCEP est censé vulgariser et faire observer les bonnes valeurs aux agents publics de l'Etat tandis que le ministère ayant la question de la nouvelle citoyenneté dans ses attributions est censé mettre en place une politique visant à changer les mentalités de

⁶⁹ Olivier Liffan, Finances publiques : le milliard de dollars sans justificatifs, Afrique Intelligence, novembre 2024 <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2024/11/21/finances-publiques--le-milliard-de-dollars-sans-justificatifs,110342329-eve>

⁷⁰ RDC: les ministres sortants s'octroient des avantages à vie. Levif 2020. <https://www.levif.be/international/rdc-les-ministres-sortants-soctroient-des-avantages-a-vie-2/C>

⁷¹ Traduction de la déclaration du président Donald Trump du 12 novembre 2024.

Congolaises et Congolais. Pour son fonctionnement en 2024, elle a bénéficié d'une allocation budgétaire de 666 737 904 FC soit en dollars américains 264 757.

Dans le budget de l'Etat en RDC, il coexiste encore l'Institut national de formation judiciaire (INAFORJ) et l'École de formation et de recyclage du personnel judiciaire (EFRPJ) pourtant supprimé par le décret créant cet institut. Pendant que ce dernier n'a bénéficié que de 135 millions de francs congolais, soit moins de 60 000 dollars américains, dans le budget de 2022 et en 2023, cette ancienne École a continué de bénéficier vraisemblablement pour les mêmes exercices budgétaires des crédits supérieurs à ceux de l'INAFORJ au titre de frais de fonctionnement⁷².

Des structures obsolètes à supprimer

Il a été aussi envisagé la suppression des structures dont l'objet est devenu caduque depuis un certain temps. Dans cette catégorie, le [comité] national de suivi de l'accord de la Saint Sylvestre (CNSA)⁷³ est l'illustration parfaite de cette affectation complaisante des ressources publiques aux structures dénouées de tout fondement. Par exemple, dans le budget 2025, le CNSA a maintenu son budget de 4,5 milliards de francs congolais, soit près de 2 millions de dollars américains⁷⁴. Pourtant, dès 2019, l'ancien député Delly Sesanga avait initié en vain une proposition de loi pour dissoudre cet organe. Le CNSA a continué à justifier son existence par la non organisation des élections locales. Cependant, depuis la mise en place de l'actuelle équipe de la CENI, cet organe avait perdu toute raison d'être en plus de ses dysfonctionnements internes. Dès lors, les fonds qui continuent à lui être octroyés constituent un gaspillage des fonds publics. Au premier semestre 2024, le Trésor public a alloué au CNSA 1 041 631 698 FC soit en dollars américains 413 624. Il est déplorable que le projet de budget 2025 ait à nouveau pris en compte le CNSA dans ses prévisions budgétaires avec un montant global de 4 815 782 853 FC.

Institué par la Constitution, le Conseil économique et social a pour mission de donner des avis consultatifs sur les questions économiques et sociales du pays. Cependant, il n'arrive pas à remplir sa mission car les autres institutions l'ignorent totalement dans la conception des politiques publiques économique et sociale. Au regard de cet état de chose, le maintien du Conseil économique et social devient simplement une charge de plus pour le Trésor public d'autant plus que celui-ci a coûté à la République 14 740 456 812 FC soit en dollars américains 5 853 336 au premier semestre de l'année 2024.

Rationalisation des avantages exorbitants

Pendant l'exercice des mandats publics comme lors de leur cessation, les animateurs des institutions politiques bénéficient de nombreux avantages qui scandalisent l'opinion publique. Il est important que des initiatives visant à les réduire puissent aboutir et être rigoureusement mises en œuvre. En 2019, le professeur Jacques Djoli avait initié une proposition de loi visant à modifier la loi relative au statut des anciens chefs d'Etat en vue d'y extraire les anciens chefs de corps⁷⁵. Cette initiative n'avait pas été examinée et est tombée caduque. Sa réintroduction au cours de cette législature contribuerait à aider le pays à faire des économies nécessaires pour stimuler les projets de développement.

En outre, l'application rigoureuse du texte fixant les avantages de mandataires des entreprises et établissements publics devrait permettre à ce que ces outils de production de l'Etat cessent d'être une vache à lait des politiciens⁷⁶. Malgré l'existence de ce nouveau décret, les animateurs de ces structures continuent de bénéficier de nombreux avantages exorbitants. C'est notamment le cas à l'ARPTC où chacun des dirigeants gagnerait au 340 000 dollars américains comme l'a dénoncé l'ODEP⁷⁷.

72 Talatala, Réforme de la Justice en RDC : seules trois des 18 promesses du gouvernement Sama ont été tenues, 29 avril 2024 disponible sur <https://talatala.cd/eclairage/96/> consulté le 20 décembre 2024.

73 Il est d'ailleurs surprenant que depuis plusieurs années, les services du Budget aient été incapables de renseigner correctement dans le budget de l'Etat, la dénomination exacte de cette institution d'appui à la démocratie (Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral).

74 Actualité.cd, RDC : le projet de budget 2025 alloue 4,8 milliards de francs congolais au CNSA. 2024 <https://actualite.cd/2024/11/06/rdc-le-projet-de-budget-2025-alloue-48-milliards-de-francs-congolais-au-cnsa>

75 Talatala, Jacques Djoli : "C'est une priorité de modifier la loi portant statut des anciens présidents de la République", 22 avril 2021 disponible sur <https://talatala.cd/eclairage/14/> consulté le 21 décembre 2024.

76 Décret n°23/14B du 12 avril 2023 modifiant et complétant le décret n°13/056 du 13 décembre 2013 portant statut des mandataires publics dans les établissements publics.

77 Actualité.cd, RDC: l'ODEP révèle la rémunération faramineuse d'un dirigeant de l'ARPTC 340 000 USD/mois soit un montant trois fois supérieur à celui d'un député disponible <https://actualite.cd/2024/08/06/rdc-lodep-revele-la-remuneration-faramineuse-dun-dirigeant-de-larptc-340-000-usdmois> consulté le 20 décembre 2024.

7.4. BASCULEMENT VERS LE BUDGET PROGRAMME

Le basculement immédiat du budget moyens (dotation) au budget programme, qui devrait affecter plus de 80% des ressources dans les projets d'intérêts publics, serait la solution efficace pour lutter contre les inégalités et le sous-développement. Seuls 20% du budget national devrait être alloué aux dépenses de fonctionnement des institutions politiques et des rémunérations de leurs animateurs. Ce basculement figure parmi les mesures proposées par le CREFDL à la Première ministre dans le but de promouvoir une gouvernance axée sur les résultats⁷⁸. Il est plus qu'urgent que le gouvernement rationalise les dépenses des cabinets et des institutions comme le recommande l'ODEP afin de permettre une bonne exécution des dépenses de secteurs pro-pauvres⁷⁹.

7.5. PUBLICATION DES SALAIRES DES AGENTS PUBLICS

Le mystère autour des salaires des agents publics semble contribuer au maintien de la corruption institutionnelle généralisée en RD Congo. Alors que les patrouilles financières de l'IGF semblent essouffées, il est opportun que le gouvernement congolais puisse se permettre de rendre publics et accessibles les salaires et primes réels des fonctionnaires de l'Etat à tous les échelons. Cela a plusieurs avantages, notamment la re-salarisation dans la fonction publique et la facilité à la patrouille financière. C'est depuis plusieurs années que la prime a pris le dessus sur le salaire dans la fonction publique congolaise. Cette inversion est à l'origine d'une chasse à la prime à travers la création des structures, activités et missions, parfois sans importance et en doublure. Elle contribue également au maintien des inégalités. Pour rappel, en octobre 2024, l'opinion congolaise a été scandalisée par une fuite annonçant l'achat d'une maison en Belgique par le procureur Firmin Mvonde, fonctionnaire de son état, au salaire connu dérisoire⁸⁰. Ainsi, l'une des options courageuses et pas la moindre est de convoquer une table ronde sur les salaires publics en RD Congo. Celle-ci devrait se faire dans un environnement comparable à celui des assises à la Conférence Nationale souveraine au début des années 1990. Sa convocation dépend principalement du courage du Président de la République, engagé pour le bien être social, et décidé, conformément à sa déclaration, de lutter contre la corruption, faite ce 09 décembre 2024, en marge de cette journée y dédiée.

⁷⁸ Lettre ouverte du CREFDL du 24 juin 2024 adressée à Madame la Première Ministre, cheffe du Gouvernement.

⁷⁹ ODEP, Le bilan de la gouvernance budgétaire de Félix Tshisekedi de 2022 à 2025 : irréalisme et non crédibilité du budget, dépassements budgétaires, fléau de la corruption et détournements, des marchés de gré à gré, budgétisation non exhaustive, dépenses irrationnelles, absence d'un plan de développement, etc, Kinshasa, novembre 2024, p. 41.

⁸⁰ Le procureur général Firmin Mvonde s'offre un immeuble à Bruxelles. Al 2024 <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2024/11/22/le-procureur-general-firmin-mvonde-s-offre-un-immeuble-a-bruxelles,110341872-art>

8.

CONCLUSION

Ce rapport revient sur la consommation et l'affectation des fonds publics par les institutions et administrations publiques en République Démocratique du Congo (RDC). Se fondant sur un éventail de données qualitatives et quantitatives, officielles et indépendantes, il souligne la prévalence de déclarations sur les actions concrètes relatives à l'urgence de réduire le train de vie des institutions publiques en RD Congo. En effet, il n'existe pas toujours une réelle volonté politique pour stopper l'hémorragie financière dont souffre les caisses de l'Etat dans la couverture des dépenses des institutions politiques et de leurs animateurs. Pourtant, cette réduction du train de vie des institutions de la République a toujours été réclamée par toutes les couches de la société congolaise - population, pouvoir, opposition et la société civile. C'est l'un de rares sujets dans le débat public faisant l'unanimité dans ce pays. Il est évident que le mode de vie luxueux des institutions politiques et de l'élite contraste avec le vécu quotidien des citoyens congolais vivant en moyenne journalièrement avec 2 dollars américains, selon la Banque Mondiale.

En effet, le coût élevé du fonctionnement des institutions et de la rémunération de leurs animateurs semble handicaper le développement du pays. Cette cupidité de l'élite brise l'égalité entre citoyens et rend l'Etat inefficace. De nombreux millions de dollars sont engloutis dans les dépenses de fonctionnement des institutions pendant que les dépenses d'investissements qui permettraient au pays de se doter d'infrastructures routières, hospitalières, aéroportuaires, ferroviaires modernes restent sous-financées. Contrairement à d'autres pays, par exemple le Kenya, affectant plus de 15%, la RD Congo dépense moins de 10% de son budget annuel dans l'investissement. Analysant les crédits alloués à certains secteurs clés touchant directement à la vie de la population et leur exécution, ce rapport montre que l'élite politique continue de capter la part belle du budget de l'Etat. Cet état de choses devrait changer si la RD Congo tient à décoller. La politique devrait cesser de demeurer un moyen d'enrichissement de l'élite et devenir une véritable vocation où les politiques se mettraient réellement au service du peuple. Contre l'argument souvent répandu que le nivellement des revenus des dirigeants politiques par le bas ne résoudrait pas pour autant les problèmes de tous les citoyens, ce rapport démontre qu'une telle mesure aurait d'abord l'avantage de réduire les inégalités au sein de la société. Ensuite, c'est une opportunité d'affecter les économies dégagées aux projets de développement qui sont prioritaires et qui directement ou indirectement profitent au reste de la population, cas du développement des infrastructures routières.

En connaissance des causes de cette surconsommation des fonds publics, ce rapport préconise les voies et moyens pour réduire le coût de nos institutions et de leurs animateurs afin d'allouer plus de moyens aux politiques pro-pauvres. Ces mesures passent notamment par le basculement du budget des moyens vers le budget-programme tant attendu, la limitation du nombre des ministres dans le gouvernement national, la suppression des institutions inutilement budgétivores, la rationalisation des rémunérations entre agents publics de l'Etat à travers une politique salariale juste et équitable. Particulièrement, le Président de la République devrait s'investir sur la publication des salaires publics ; afin, d'une part, de contribuer à la transparence de la vie publique et à la réduction des inégalités, et d'autre part, de recréer la confiance entre la population et ses institutions, assouplir le travail de patrouille financière des services attitrés, à l'instar de l'IGF. En outre, pour rendre plus transparente la gestion de la chose publique en RDC, il faudra que chaque institution de la République rende compte à la population des moyens de l'Etat mis à sa disposition conformément au décret sur la gouvernance budgétaire.

Enfin, ce rapport n'a pas épuisé toute la question de la consommation du train de vie des institutions. Limité à la consommation du pouvoir central et dans certains secteurs clés, il pourrait être complété par d'autres études jusqu'au niveau local. De plus en plus, de nombreuses provinces gaspillent leurs ressources dans les paiements des rémunérations des animateurs des institutions au détriment des projets de développement locaux. Même dans les entités territoriales décentralisées bénéficiant des fonds de la redevance minière, il s'observe de plus en plus, une surutilisation de ces fonds tournée vers la satisfaction des autorités locales que la réalisation des travaux d'intérêt communautaire. Cela constitue un détournement des moyens de la communauté par une élite, susceptible d'encourager la petite corruption et la paupérisation du social des congolais. Ainsi sous la gouvernance de l'UDPS, « le Peuple d'abord », entendu « Batho Pele » en Afrique du Sud, continuera de rester un slogan creux en RD Congo, si les animateurs et membres des institutions de la République demeurent dans l'opulence aux frais du Trésor public.

Enfin, au moment où nous clôturons la rédaction de ce rapport, en marge de son entretien avec les élus de la majorité présidentielle, le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo venait de démontrer ce manque de volonté manifeste de l'élite au pouvoir de réduire le train de vie des institutions principalement politiques en RD Congo, en promettant de doter dans les prochains jours de jeeps les mêmes députés nationaux, mieux payés que leurs homologues de certains pays d'Afrique, tel que démontré par ce rapport. Cela constitue un affront à la lutte pour une justice et redistribution équitable des richesses nationales tant réclamée par les congolais qui croupissent dans la pauvreté et le manque de services publics de base principalement dans les zones rurales du pays.



NOTE DE RÉFÉRENCES

Groupe de la Banque mondiale, République démocratique du Congo-Vue d'ensemble, disponible sur <https://www.banquemondiale.org/fr/country/drc/overview> consulté le 30 juillet 2024.

CENCO, Matérialisation des projets à impacts visibles à travers les 47 diocèses de la RD Congo, disponible sur <https://cencordc.org/index.php/all-categories-list/94-echos-des-dioceses/475-materialisation-des-projets-a-impact-visible-a-travers-les-47-dioceses-de-la-rd-congo> consulté le 11 décembre 2024.

Alexis Emba, RDC : les 10 solutions de Sesanga pour réduire le train de vie des institutions, Ouragan.cd, 25 novembre 2021 disponible sur <https://ouragan.cd/2021/11/rdc-les-10-solutions-de-sesanga-pour-reduire-le-train-de-vie-des-institutions> consulté le 30 juillet 2024.

J. Kitstita, Présidentielle : Delly Sesanga présente son programme la " Réfondation du Congo" qui prévoit d'affecter 10%du Budget à l'armée, 7sur7.cd, disponible sur <https://7sur7.cd/index.php/2023/10/15/presidentielle-delly-sesanga-presente-son-programme-la-refondation-du-congo-qui-prevoit> consulté le 9 décembre 2024.

Programme d'actions du gouvernement 2024-2028.

Christian Dimanyayi, RDC-Rémunération des agents de l'Etat: Félix Tshisekedi veut une politique salariale "équitable", 7sur7.cd disponible sur <https://7sur7.cd/2024/06/29/rdc-remuneration-des-agents-de-letat-felix-tshisekedi-veut-une-politique-salariale> consulté le 30 juillet 2024.

Groupe d'étude sur le Congo et le Bureau d'études, de recherche et de consulting international, La RDC face à la démobilisation politique : perte de confiance et risque d'une abstention élevée, octobre 2021, p.14.

Programme de Felix Tshisekedi pour l'élection présidentielle 2018 : Vaincre la pauvreté, p.5.

Pierre Boisselet, RDC : la politique, une affaire de familles, Jeune Afrique, 2015, disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/mag/240205/politique/rd-congo-la-politique-une-affaire-de-familles/> consulté le 11 décembre 2024.

Cour des comptes, Rapport général sur le contrôle de l'exécution de la loi de finances rectificative n° 20/019 du 24 décembre 2020 en vue de la reddition des comptes du budget du pouvoir central pour l'exercice 2020, Kinshasa, 2021.

Actualite.cd, Discours de Félix Tshisekedi à l'issue de consultations (intégralité) disponible sur <https://actualite.cd/2020/12/06/discours-de-felix-tshisekedi-lissue-des-consultations-integralite> consulté le 11 décembre 2024.

Actu7.cd, Reduction du train de vie des institutions : JM Kabund plaide pour "le peuple d'abord", disponible sur <https://actu7.cd/2021/06/14/reduction-du-train-de-vie-des-institutions-jm-kabund-plaide-pour-le-peuple-dabord/> consulté le 11 décembre 2024.

Compte rendu de la 64^e réunion du Conseil des ministres du vendredi 12 août 2022, p.5.

La refondation du Congo, Programme Delly Sesanga, Septembre 2023, p.20-21

Message au peuple Congolais en rapport avec la corruption à l'Assemblée nationale du 30 août 2022 de Martin Fayulu.

Camille Forite, Les coûts de la politique en République démocratique du Congo, Juin 2024, p.12.

Exposé de motifs du projet de loi de finances rectificative de l'exercice 2024, Document A, Septembre 2024, Ministère du Budget.

Projet de loi de finances rectificative de l'exercice 2024 : rapport de l'évolution de la situation économique et budgétaire, Septembre 2024, Ministère du Budget.

Actualité.cd, Jeeps aux députés: selon Félix Tshisekedi, ce n'est ni un crédit, ni un don .mais le paiement sera à l'Assemblée nationale, 1er juillet 2021, <https://actualite.cd/2021/07/01/jeeps-aux-deputes-selon-felix-tshisekedi-ce-nest-ni-un-credit-ni-un-donmais-le-paiement> consulté le 11 décembre 2024.

Loi de finances 2024 initiale n°23/056 du 10 décembre 2023 pour l'exercice 2024, Volume 2, p. 30 sur 620.

Données provenant des états de suivi budgétaire de Janvier à Juin 2024 (Situation Provisoire) du Ministère du Budget.

Compte rendu de la 24^{ème} réunion ordinaire du Conseil des ministres du 29 novembre 2024

Ahuja, D., & Pandit, D. (2020). Public expenditure and economic growth: Evidence from the developing countries. *FIIB Business Review*, 9(3), 228-236. Chandana, A., Adamu, J., & Musa, A. (2024). Impact of government expenditure on economic growth in Nigeria, 1970-2019. *CBN Journal of Applied Statistics (JAS)*, 11(2), 6.

CREFDL 2023 Reddition des comptes 2022 : constatations citoyennes sur la gouvernance budgétaire

Sondage - Dette publique : l'urgence d'agir, Septembre 2024, ELABE pour les Echos et l'Institut Montaigne.

Reddition des comptes de la loi de finances n°21/029 du 31 décembre 2021 pour l'exercice 2022, Juin 2023, Ministère de finances.

Les comptes et la gestion de la Présidence de la République : exercice 2022, Juillet 2023, Cour des comptes de la France.

Les comptes et la gestion des services de la Présidence de la République (exercice 2023), Juillet 2024, Cour des comptes de la France.

Loi de finances n°22/071 du 28 décembre 2022 pour l'exercice 2023.

Actualité.cd, Gouvernement Suminwa : Les députés de Maniema déplorent l'absence de « représentativité nationale » et demandent réparation auprès de Félix Tshisekedi, 2024 : <https://actualite.cd/2024/05/30/gouvernement-suminwa-les-deputes-de-maniema-deplorent-labsence-de-representativite> consulté le 20 décembre 2024.

Trésor Kibangula, Les « agences » de Félix Tshisekedi, un « gouvernement parallèle » en RDC ?, blog, Kinshasa, 2019 disponible sur <https://www.ebuteli.org/publications/blogs/les-agences-de-felix-tshisekedi-un-gouvernement-parallele-en-rdc> consulté le 11 décembre 2024.

Actualite.cd, Félix Tshisekedi : « je vous parle très sincèrement avec mon cœur ? Je ne connais mon salaire », 1er juillet 2021, disponible sur <https://actualite.cd/2021/07/01/felix-tshisekedi-je-vous-parle-tressincerement-avec-mon-coeur-je-ne-connaiss-mon-salaire> consulté le 24 novembre 2022.

Damien Glez, [Chronique] RDC: Joseph Kabila coûte-t-il trop cher? Jeune Afrique, 25 novembre 2024 disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/1080250/politique/chronique-rdc-joseph-kabila-coute-t-il-trop-cher/> consulté le 17 décembre 2024.

ZoomEco, RDC: l'indemnité de l'ancien chef de l'Etat vaut 30% des émoluments du président de la République en fonction, 24 novembre 2020, disponible sur <https://zoom-eco.net/a-la-une/rdc-lindemnité-de-lancien-chef-de-letat-vaut-30-des-émoluments-du-president-de-la-republique-en-fonction/> consulté le 17 décembre 2024.

7sur7.cd, « RDC : sur instruction de Félix Tshisekedi, le Gouvernement va publier les salaires de tous les agents publics, de l'huissier jusqu'au chef de l'État », disponible sur <https://7sur7.cd/2022/11/23/rdc-surinstruction-de-felix-tshisekedi-le-gouvernement-va-publier-les-salaires-de-tous> consulté le 24 novembre 2022.

Ministère de la Fonction Publique, Cadre stratégique général de la réforme et modernisation de l'Administration publique, octobre 2015, p.55.

Exposé des motifs de la loi de 2011 relative aux finances publiques.

Loi n°18/021 du 26 juillet 2018 portant statut des anciens présidents de la République élus et fixant les avantages accordés aux anciens chefs de corps constitués.

Décret n°18/039 du 24 novembre 2018 déterminant les avantages et devoirs reconnus aux anciens Premiers ministres de la République démocratique du Congo.

Ordonnance n°20/032 du 2 mai 2020 portant modification de l'ordonnance n°19/082 du 23 novembre 2019 portant fixation des rémunérations et autres avantages des membres du cabinet du président de la République démocratique du Congo.

Article 135 de la Constitution du 18 février 2006.

F. Muteba Tshitenge, Un avenir pour la République démocratique du Congo, MediasPaul, Kinshasa, juillet 2024, p.178

Olivier Liffra, Finances publiques : le milliard de dollars sans justificatifs, Afrique Intelligence, novembre 2024 <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2024/11/21/finances-publiques-le-milliard-de-dollars-sans-justificatifs,110342329-eve>

RDC: les ministres sortants s'octroient des avantages à vie. Levif 2020. <https://www.levif.be/international/rdc-les-ministres-sortants-soctroient-des-avantages-a-vie-2/C>

Traduction de la déclaration du président Donald Trump du 12 novembre 2024.

Talatala, Réforme de la Justice en RDC : seules trois des 18 promesses du gouvernement Sama ont été tenues, 29 avril 2024 disponible sur <https://talatala.cd/eclairage/96/> consulté le 20 décembre 2024.

Actualité.cd, RDC : le projet de budget 2025 alloue 4,8 milliards de francs congolais au CNSA. 2024 <https://actualite.cd/2024/11/06/>

rdc-le-projet-de-budget-2025-alloue-48-milliards-de-francs-congolais-au-cnsa

Talatala, Jacques Djoli : "C'est une priorité de modifier la loi portant statut des anciens présidents de la République", 22 avril 2021 disponible sur <https://talatala.cd/eclairage/14/> consulté le 21 décembre 2024.

Décret n°23/14B du 12 avril 2023 modifiant et complétant le décret n°13/056 du 13 décembre 2013 portant statut des mandataires publics dans les établissements publics.

Actualite.cd, RDC: l'ODEP revele la rémunération faramineuse d'un dirigeant de l'ARPTC 340 000 USD/mois soit un montant trois fois supérieur à celui d'un député disponible <https://actualite.cd/2024/08/06/rdc-lodep-revele-la-remuneration-faramineuse-dun-dirigeant-de-larptc-340-000-usdmois> consulté le 20 décembre 2024

Lettre ouverte du CREFDL du 24 juin 2024 adressée à Madame la Première Ministre, cheffe du Gouvernement.

ODEP, Le bilan de la gouvernance budgétaire de Félix Tshisekedi de 2022 à 2025 : irréalisme et non crédibilité du budget, dépassements budgétaires, fléau de la corruption et détournements, des marchés de gré à gré, budgétisation non exhaustive, dépenses irrationnelles, absence d'un plan de développement, etc, Kinshasa, novembre 2024, p. 41.

Le procureur général Firmin Mvonde s'offre un immeuble à Bruxelles. AI 2024 <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2024/11/22/le-procureur-general-firmin-mvonde-s-offre-un-immeuble-a-bruxelles,110341872-art>

Réseau panafricain de lutte contre la corruption « UNIS » :

info@unis-afrique.org
www.unis-afrique.org
Tél : 00243 81 197 1984

Congo n'est pas à vendre

corruptiontuerdc@gmail.com
www.corruptiontue.org
Tél : 00 243 998 855 781